



Etude 2008

La participation parentale dans l'Enseignement
Officiel en Communauté française

**« Quelles pistes envisager face à
la baisse de la participation parentale ? »
(Vol. III)**

Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel ASBL
Avenue du Onze Novembre, 57 – 1040 Bruxelles
Tél. 02/527.25.75 – Fax : 02/527.25.20
www.FAPEO.be – secretariat@fapeo.be

Remerciements

*La FAPEO tient à remercier
particulièrement :*

- *M. Roger Monnier pour ses
conseils et pistes de
réflexions*
- *L'ensemble des Directions qui
ont participé à cette enquête*
- *Vous, intéressé par notre
travail*

Table des matières

Notes de lecture	4
Renseignements et contacts	4
Chapitre I : préambules	6
1. Avant-propos	6
1.1. La première étude (2006) : un bref rappel.....	7
1.1.1. Causes explicatives	7
1.1.2. Pistes de solution	7
1.2. La deuxième étude (2007) : un bref rappel	8
1.2.1. Pourquoi pas ?	9
1.2.2. Oui !.....	9
1.2.3. L'opinion des Ministres	9
1.3. Du volume II au volume III.....	10
2. Remarques préliminaires	10
3. Etude - Volume III : introduction.....	10
Chapitre II : descriptif de la recherche	13
1. Méthodologie et questions de recherche	13
1.1. Buts et objectifs	13
1.2.1. Formule(s) de recherche et choix de l'outil.....	14
2. Description du questionnaire.....	14
3. Public cible.....	15
3.1. Population.....	15
3.2. Echantillon	15
4. Diffusion du questionnaire	19
5. Auto- critique et avertissement.....	20
Chapitre III : présentation, analyse des résultats de la recherche et commentaires	22
1. Présentation et analyses des résultats	22
2. Les résultats : des commentaires et réflexions	48
A. Les répondants.....	49
B. Naissance d'une A.P.	49
C. Une 'bonne' participation parentale	50
D. Une 'bonne' A.P.....	51
Chapitre IV : les recherches comparées	53
1. Rappelons,	53
2. Conclusion(s)	55
Annexes	60
Une association de parents (A.P.), c'est	60
Questionnaire destiné aux Directions à propos de la participation parentale	61
Conclusions apportés par les Directions	68

Notes de lecture

Nous avons employé dans ce texte une série d'abréviations qui ont pour but de faciliter la lecture ou qui sont simplement des habitudes de langage. Nous proposons donc dans ce qui suit un court répertoire de ces abrégés.

A.P. : Association de parents

C.F. : Communauté française

C.P. : Conseil de participation

FAPEO : Fédération des Associations de Parents d'élèves de l'Enseignement Officiel

P.O. : Pouvoir organisateur

R.O.I. : Règlement d'Ordre Intérieur

Renseignements et contacts

Pour tous renseignements complémentaires et/ou afin d'obtenir les deux premiers volumes de cette étude étendue sur trois années, contactez :

Le secrétariat FAPEO :

Tél. : 02/527.25.75

Courriel : secretariat@fapeo.be

ou

Sampont Virginie – Rédactrice – chargée de missions pour la régionale de Namur et responsable de la recherche et rédaction scientifique :

Courriel : virginie.sampont@fapeo.be

CHAPITRE I : préambules

Chapitre I : préambules

1. Avant-propos

Rappelons que c'est suite à l'observation de nombreux acteurs de terrain de la diminution constante de la participation parentale que nous avons décidé de concentrer notre attention sur cette problématique en réalisant une étude en plusieurs volumes. De manière générale, nos recherches se sont orientées (et s'orientent) autour de ce questionnement : *comment expliquer et comprendre la diminution de la présence des parents dans l'école ? Comment expliquer la diminution de la participation parentale ? Comment expliquer le rapport de 'faible' partenariat familles-école ? Comment ? Pourquoi ? Que faire ? Qui ?*

En somme, le présent dossier est le troisième volume d'une vaste étude intitulée « Quelles pistes envisager face à la baisse de la participation parentale ? » que la FAPEO mène depuis 3 ans. Concrètement, consciente de l'importance de croiser les points de vue de l'ensemble des acteurs concernés par la question, la FAPEO a multiplié ses démarches de recherche. Elle s'est dès lors concentrée dans un **premier volume (2006)** purement théorique sur les appréciations des recherches en la matière. Le but était de constater si, effectivement, la participation parentale est en baisse et d'essayer d'en déterminer les causes, de tenter de dégager certaines pistes de réflexion pouvant mener à des actions concrètes qui seraient susceptibles d'inverser la tendance et d'inciter les parents à s'impliquer davantage dans la vie de l'école et la scolarité de leurs enfants.

Dans le **second volume (2007)**, l'idée était de partir d'une enquête réalisée - par la FAPEO - au cours du mois d'octobre 2007 qui voulait préciser les raisons avancées par les parents pour justifier leur engagement ou non-engagement dans des Associations de parents (A.P.). Les résultats de cette enquête ont donc été confrontés aux conclusions émises dans le cadre du premier volume. Parallèlement à cela (dans le cadre du 40^{ème} anniversaire de la FAPEO), nous avons eu l'occasion d'interroger plus spécifiquement les (anciens) ministres ayant eu l'enseignement dans leurs compétences de 1966 à 2007.

Dans ce **troisième volume (2008)**, nous avons fait le choix de nous intéresser à l'avis des Directions des écoles. En effet, nous sommes convaincus du rôle primordial des chefs d'établissement dans la redynamisation du mouvement parental. Nous avons donc sollicité leur avis au sujet de la participation parentale : *la jugent-ils en baisse ?*, mais également sur des aspects plus pratiques et méthodologiques relatifs à la présence des parents à l'école... en très raccourci : *qu'est-ce que selon eux une bonne/mauvaise participation parentale à l'école ? Qu'est-ce que l'école met en place pour faire venir les parents ? Quelle importance/quelle place est accordée à la parole des parents ? Bref, **quels jugements portent-ils sur la présence d'une A.P. ou sur la présence parentale dans un établissement scolaire ?***

1.1. La première étude (2006) : un bref rappel

Voici un bref rappel des hypothèses et constats précédemment révélés et émis dans le cadre du premier volet de l'étude.

1.1.1. Causes explicatives

Suite à l'analyse de la littérature portant sur le sujet, nous avons indiqué plusieurs causes possibles au non-engagement de certains parents dans les Associations de parents(A.P.) ; *quelles sont-elles ?*

- le **découragement** ou le manque de motivation des parents face à un certain « immobilisme » de l'école qu'il soit réel ou supposé ; *participer, pourquoi ?*
- la **montée de l'individualisme** qui pousserait les parents à se soucier du bien-être de leurs propres enfants avant le bien-être général de tous les enfants ;
- la **difficulté d'opérationnaliser la relation Famille – Ecole** ; *comment ?*
- le **manque de temps** ;
- la **confiance** que peuvent avoir les parents en l'école.

A ceci ajoutons d'autres éléments qui peuvent avoir une influence sur la participation parentale à l'école :

- l'**absence de formation** de la plupart des enseignants à la relation familles-école ;
- l'incompréhension du **rôle joué involontairement par les fédérations** d'Associations de parents considérées par certains parents comme chargées de les représenter auprès des écoles, ce qui du même coup les déchargerait eux-mêmes de ce rôle et donc de leurs responsabilités ;
- et enfin, d'un côté plus pratique, l'organisation, le temps **des réunions** des Associations de parents à savoir le jour et l'heure.

1.1.2. Pistes de solution

Nous venons de mentionner une série de causes explicatives d'un partenariat trop peu constaté entre les familles et l'école. Dès lors, dans une vision et optique constructiviste, nous n'avons pas manqué de mentionner une série de pistes, de solutions (celles-ci étant principalement inspirées des idées de Jean-Pierre Pourtois, de Roger Monnier et Rolande Deslandes) ; *quelles sont-elles ?*

- ajouter/organiser une **formation initiale et continuée des enseignants** à la relation familles-école ;
- **former les parents** à l'accompagnement de leurs enfants dans leur scolarité et au dialogue familles-école ;
- **valoriser et faciliter les initiatives** rapprochant les familles et l'institution scolaire ;
- **étudier ces initiatives** ;
- **inviter les parents dans l'école** ;

- **favoriser la compréhension des parents** vis-à-vis de l'étendue de leur rôle ;
- **remotiver les parents** dans leur rôle notamment par la voie de l'éducation permanente ;
- **lutter contre la tendance croissante à l'individualisme** ;
- **proposer un cadre décréteil** organisant la représentation parentale (ce que la Fapeo a fait en 2006 en élaborant une proposition de décret sur la reconnaissance des Associations de parents. Rappelons que la priorité 10 du *Contrat pour l'école* le prévoit – proposition réinvestie dans le cadre de la conférence de presse¹ de rentrée 2008 de la FAPEO) ;
- **s'interroger sur les modalités d'organisation** des Associations et sur la manière d'activer tous les parents et d'organiser leurs Associations en vue de mieux assurer leur représentativité.

Pour avoir plus d'informations sur ces esquisses de solutions, nous vous renvoyons au volume I de cette présente étude.

En bref, la première partie, plus théorique établit un état des lieux de la situation et pose le constat qu'effectivement, la participation parentale est en baisse. Elle présente les diverses causes et tente d'en dégager quelques pistes de réflexion pouvant mener à des actions concrètes pour inverser cette tendance du manque d'implication.

1.2. La deuxième étude (2007) : un bref rappel

Dans le courant du mois d'octobre 2007, la FAPEO a adressé aux parents un questionnaire afin de cerner directement (auprès des principaux concernés) les raisons avancées pour expliquer leur non-participation dans une Association de parents et ainsi donc de discerner ce qui pourrait les faire changer d'avis afin de les décider à s'y impliquer. En interrogeant les parents membres d'une Association nous avons pu étoffer le détail de nos explications en soulignant les motivations de leur engagement.

Faisons le point, en quelques lignes², sur les résultats obtenus :

¹ *Un document repère (reprenant les idées clés de sa conférence de presse) – [vers une école contre l'abandon et l'échec scolaires] – est disponible à la FAPEO ; pour vous le procurer, prenez contact avec le secrétariat par téléphone au 02/527.25.75 ou par mail à l'adresse secretariat@fapeo.be.*

² *Rappelons que les deux premiers volets de l'étude (2006-2007) sont disponibles sur simple demande à la FAPEO ; pour vous les procurer prenez contact avec le secrétariat par téléphone au 02/527.25.75 ou par mail à l'adresse secretariat@fapeo.be.*

1.2.1. Pourquoi pas ?

- les trois raisons principales évoquées (sur 13 au total) quant au fait d'être non-membre d'une A.P. sont :
 - le manque de temps
 - le manque d'intérêt
 - pas d'A.P. ou A.P. en construction.

- les trois éléments les plus souvent énoncés (sur 16 au total) susceptibles de les pousser à s'intégrer dans (ou de mettre en place) une A.P. sont :
 - « si besoin est » (si l'enfant éprouve des problèmes à l'école ou si l'école elle-même éprouve de graves difficultés)
 - avoir plus de temps
 - le sentiment d'être utile, de faire bouger (et d'influencer) les choses.

1.2.2. Oui !

- les trois raisons le plus souvent avancées pour expliquer la participation des parents à une A.P. ainsi que les apports positifs sont :
 - la participation (à la vie de l'école, à la vie des enfants)
 - la relation familles-école-élève(s)
 - amélioration du bien-être et du quotidien des enfants.

De plus, dans les motifs qui pourraient pousser certains parents à s'impliquer dans une Association, on retrouve le besoin d'une meilleure explication / information sur le fonctionnement de l'école et des Associations de parents.

1.2.3. L'opinion des Ministres

En deuxième partie de ce volet 2007 de l'étude, c'est sur base de la contribution d'un certain nombre d'anciens Ministres de l'enseignement que nous avons établi une réflexion. Ainsi, la tendance générale qui s'est dégagée de leurs propos est que le rôle des parents et celui des enseignants sont complémentaires mais différenciés. L'éducation revient en premier aux parents tandis que l'instruction concerne d'abord l'école. Les Ministres prônent un échange et un dialogue constructif entre les parents et l'école. Les termes de 'co-responsabilité' et de 'co-éducation' reviennent à maintes reprises.

En bref, pour le second volume, nous avons distribué un questionnaire d'enquête à l'attention de différents Ministres de l'enseignement de 1966 à 2007 ; nous avons également interrogé des parents à propos des motifs justifiant leur engagement ou non-engagement dans des Associations de parents. Les résultats obtenus ont été comparés aux conclusions du premier volume.

1.3. Du volume II au volume III

Enfin, et probablement à titre indicatif à propos de ce qui suivra dans le troisième volume de notre étude sur la participation parentale, nous avons posé la question aux parents en 2007 à savoir *si, selon eux, les chefs d'établissements scolaires ont un rôle à jouer dans la création d'une AP ?* Voici les résultats obtenus :

Rôle du directeur				
	Oui	Probablement que oui	Probablement que non	Non
%	52,2	32,1	6,4	9,3

[Résultats de l'enquête 2007 sur 140 parents]³

Plus de la moitié (52.2%) des parents interrogés confirment donc l'importance du rôle des chefs d'établissement(s) dans la participation et mobilisation parentale.

2. Remarques préliminaires

Reste une remarque générale à formuler : étant du ressort de la vie postmoderne dans laquelle nos enfants grandissent et évoluent, le manque de disponibilité et le manque de temps des parents figurent être un argument sur lequel la FAPEO a peu de pouvoir...

Pour rappel, ce qui à nos yeux ressort de manière évidente de ces résultats et les commentaires que nous en avons tirés, c'est que sur le plan de la disponibilité des parents en termes de temps, il n'y a malheureusement pas grand-chose à faire, la vie moderne étant sans cesse plus trépidante et remplie de multiples activités.

3. Etude - Volume III : introduction

Consciente de l'importance du **partenariat** dans l'apprentissage, le développement et le succès de l'élève à l'école, la FAPEO entend bien, pour ce troisième volet, s'intéresser à l'opinion des Directions d'écoles primaires et secondaires en Communauté française de Belgique. Il s'agit d'écoles qui comptent ou ont compté une Association de parents en leur sein. En somme, nous avons voulu sonder les chefs d'établissement(s) pour connaître leurs impressions concernant la participation parentale ; *est-ce qu'ils la jugent en baisse ? Quelles sont selon eux les explications qui sont à apporter à un niveau plus ou moins bas ou élevé d'implication des parents à l'école ? Quels jugements portent-ils sur la présence d'une A.P. dans un établissement scolaire ? Pour eux, les demandes individuelles et les demandes d'A.P. sont-elles divergentes ou convergentes ? En somme, comment pensent-ils une 'bonne participation parentale à l'école ?* A côté de cela, nous nous sommes également intéressés aux actions qu'ils mettent en place pour activer le mouvement parental (formations, ouverture, etc.) ainsi qu'à l'idée, à la conception qu'ils s'en font.

³ Olivier Van Peteghem, Etude 2007, *La participation parentale dans l'Enseignement Officiel en Communauté française (Vol.II), Quelles pistes envisager face à la baisse de la participation parentale ?*», disponible à la FAPEO

Rappelons que dans le cadre d'une mobilisation pour la dynamisation de la participation des parents à l'école, il s'agirait de renforcer, (re)consolider, (re)conduire le partenariat familles-école dans un esprit d'échanges, de dialogue, de concertation, de complémentarité dans l'action éducative. Il y a donc lieu de soutenir et raffermir la foi des parents par la transparence des objectifs que l'école s'efforce d'atteindre. C'est pour cette raison que, pour ce volet, nous nous attachons à l'opinion des Directions des écoles quant à la participation parentale dans leur établissement. *S'entendent-ils ? Poursuivent-ils les mêmes logiques ?* L'objectif étant d'entrevoir par le biais de questionnaire d'enquête d'opinion(s) une réalité de terrain soulignant très certainement à la fois des apports et des dysfonctionnements et, dès lors, d'apporter des pistes et clés de solutions.

Clôtons cette partie « rappel et présentation » par cet abrégé relatant la réalité des relations familles-école et/ou la difficulté du partenariat.

L'école et les familles participent d'un même processus d'éducation et de formation, en lieux et avec des approches certes spécifiques, mais où le sujet impliqué reste le même : l'enfant-élève. Celui-ci peut à certains moments être considéré comme un sujet de concurrence, autour duquel enseignants et parents entretiennent un rapport conflictuel. Les premiers mettant en avant l'élève (l'universel, dans l'école), les seconds l'enfant (le particulier, dans la famille). Parents et enseignants se sentent alors menacés dans leur domaine ou, au contraire, contraints de pénétrer dans le terrain de l'autre.

CHAPITRE II : descriptif de la recherche

Chapitre II : descriptif de la recherche

1. Méthodologie et questions de recherche

1.1. Buts et objectifs

Notre objectif premier était de déterminer si les Directions des écoles, qui comptent ou ont compté en leur sein une Association de parents, qui connaissent ou ont connu une certaine mobilisation parentale s'accordent avec les constats communément admis et révélés lors des précédents volets de cette étude. Ces constats vont dans le sens d'un faible taux (en baisse) de participation parentale à l'école, ce qui entraîne naturellement la mise en place d'un second objectif à atteindre : définir le plus précisément possible une situation 'déficiente' afin d'en envisager les meilleures pistes de solutions. Nous nous intéressons à leur idéal d'A.P., à leur idéal de participation parentale (versus « ce qui ne va pas ») – dans les deux cas : l'idéal des Directions –. En somme, nous multiplions nos interlocuteurs : après avoir interrogé les théories, les parents et les politiques, nous avons sollicité cette fois l'opinion d'acteurs détenant une grande part de responsabilité et d'implication dans le mouvement parental : les chefs d'établissement. Ceci dans le sens... *Comprendre pour agir mieux.*

Brièvement, nos buts et objectifs sont d'obtenir l'avis des Directions des écoles sur ces questions :

- quelles connaissances ont-elles de leur A.P. ?
- qu'est-ce qui justifie une stabilité d'A.P. ?
- qu'est-ce qui explique la dissolution d'une A.P. ?
- quels moyens pourraient contribuer à la (re)dynamisation du mouvement parental ?
- quels sont, selon elles, les rôles et fonctions d'une A.P. ? Ses apports ? Quels sont les rôles spécifiques et complémentaires de l'école et de la famille ? quelles difficultés peuvent être rencontrées dans ces relations ?
- comment 'jugent-elles' la participation parentale ? En baisse ? En hausse ? Stable ? Faible ? Trop ?
- qu'est-ce qui selon elles caractérise une participation parentale constructive et efficace VS nuisible ?
- selon elles qu'est-ce qui explique la variance de la participation parentale ?
- les parents ont-ils une part à prendre vis-à-vis des questions d'ordre pédagogique ?
- qu'en est-il de Conseil de participation dans leur établissement ?
- ET, que pensent-elles de la/leur formation et connaissance aux/des questions/problématiques portées sur/par la relation familles-école ?

Une fois les réponses à ces questions en notre possession, nous pouvons nous permettre d'étayer nos réflexions et d'élaborer (à partir de ces dernières) des pistes de solutions qui se précisent -petit à petit et de plus en plus- face à la baisse de la participation parentale.

Remarque :

nous vous invitons à vous rendre en annexe où est attaché le questionnaire vierge tel qu'il a été diffusé.

1.2. Méthodologie

1.2.1. Formule(s) de recherche et choix de l'outil

Nous avons fait le choix de procéder par questionnaire d'enquête d'opinion(s). Nous avons cherché à récolter un ensemble d'opinions émanant d'une population particulière et définie a priori à savoir des Directeurs d'établissements scolaires listés à la FAPEO comptant ou ayant compté une A.P. en leur sein. Ensuite, nous avons tenté de donner sens à ces opinions en créant des liens entre elles ainsi qu'avec ce qui a été souligné préalablement lors de nos recherches (volumes I et II). Au-delà de cela, nous allons tenter de définir une réalité de terrain : la participation parentale, faible et en baisse ?

Ainsi, dans le but d'avancer un cadre de situation (avec une vision large, globale et générale), nous avons misé sur une procédure atteignant un maximum de personnes : le questionnaire d'enquête d'opinions. Nous avons donc envoyé un courrier directement adressé aux Directions de 390 écoles en Communauté française de Belgique.

2. Description du questionnaire

Nous avons tenté de construire un questionnaire simple, mais varié et complet. Nos interviewés ont répondu à un panaché d'interrogations nous permettant d'obtenir un point de vue construit sur base de divers angles de vue. Pour ce qui est de l'échantillon, notre but était d'interpeller, dans la mesure du possible, un maximum d'écoles... le nombre de réponses récoltées s'avérant être, un premier indice d'investissement de l'établissement scolaire en ce qui concerne son intérêt sur la participation parentale en ses murs. Evidemment, nous n'établirons pas si rapidement et sans détachement une telle conclusion. Néanmoins, il s'agit déjà d'une première information. Nous signalons simplement qu'il peut s'agir d'un premier indicateur de l'intérêt que portent les Directions des établissements scolaires quant au partenariat familles-école.

Nous avons fait le choix de plusieurs procédés de questionnement : par interrogations ouvertes, choix multiples, schéma, « oui-non » et mots clés.

3. Public cible

Nous avons voulu assurer un nombre de réponses suffisant pour pouvoir déceler certaines tendances significatives en fin d'enquête.

3.1. Population

Dès lors, nous nous sommes adressés à toutes les Directions qui ont été enregistrées à la FAPEO, c'est-à-dire qui ont ou, qui ont eu une Association de parents en leur sein, et qui ont connu, de par là même – à un moment donné – une certaine mobilisation parentale dans les questions d'école.

Les courriers ont été adressés aussi bien aux écoles secondaires que fondamentales, d'enseignement général, technique ou professionnel, de milieu citadin ou rural, etc. du réseau officiel. Le questionnaire a été envoyé par courrier postal à **390 adresses**.

3.2. Echantillon

Sur les 390 courriers envoyés nous avons finalement obtenu **24 retours** (6%). A titre indicatif, signalons qu'il s'agit d'une proportion de participation plus faible que celle des parents dans une A.P. (qui est de 10 %).

Voici en quelques lignes le descriptif-échantillon⁴ :

3.2.1. Ecoles

- Régions

Nous avons obtenu **8** réponses venant de Directions d'écoles du Hainaut, **6** réponses de Liège, **3** réponses du Luxembourg, **1** réponse de Namur et **6** réponses de Bruxelles et Brabant wallon.

⁴ [Notons qu'il n'y a pas d'équipartition dans les catégories de définition des répondants] : La diffusion du questionnaire s'étant établie selon un nombre de contacts d'écoles le plus large possible ayant compté en son sein une Association de parents, nous n'avons pas cherché à maîtriser ces diverses variables pour un échantillon présentant des caractéristiques équiprobables (ce qui n'aurait probablement pas été le reflet de la réalité). Nous avons donc construit ce tableau sur base d'une description libre de l'école de la part de la Direction.

- Descriptif libre des établissements

A la question *racontez-nous votre école*, dans le sens d'une description de l'établissement, voici les éléments de définition obtenus :

Descriptif libre de l'établissement (plusieurs caractéristiques pouvant définir un seul établissement)	
<i>Caractéristiques</i>	<i>Citée ... fois</i>
Ecole rurale, de village	7
Ecole située en ville	15
Ecole fondamentale	18
Ecole secondaire	12
- générale	10
- technique	8
- professionnelle	7
Ecole annexée	4
CEFA	2
Avec internat	2
Avec option 'immersion'	2
Ecole spécialisée	1
Ecole en discrimination positive	1
Pédagogie Freinet	1
Plusieurs implantations	1

- Nombre d'élèves dans les établissements

De 86 à 1500 élèves par établissement, implantation ou école. Le total étant de 14511 élèves sur 24 établissements, implantations ou écoles signalées avec une moyenne d'environ 600 élèves par établissement.

- Ancienneté des chefs d'établissement

Allant de 14 ans d'ancienneté à pas encore une année...

Directeur / Directrice depuis (date)...		
Dates d'entrée en fonction (ancienneté)	effectifs ⁵	effectifs cumulés ⁶
<u>De 1994 à 2008</u>		
1994	2	2
1996	1	3
1997	1	4
1998	1	5
2000	2	7
2001	1	8
2003	2	10
2004	3	13
2005	1	14
2006	3	17
2007	1	18
2008	5	23

3.2.2. A.P.

- L'Association de parents existe depuis...

Une seule Direction sur les 24 a affirmé n'avoir jamais connu l'existence d'une A.P. dans l'enceinte de son établissement.

L'A.P. existe depuis...⁷	
(dates ou marqueurs temps)	effectifs
1960 (ce qui correspond environ avec la naissance de la FAPEO - 1966)	1
1970	1
1978	2
1983	1
1985	1
1987 (et avant)	1

⁵ *In DicoMaths* : l'**effectif** d'une classe (ou d'une valeur) désigne le nombre d'individus associés à cette classe (ou à cette valeur). Dans le cas présent, il s'agit du nombre de Directeurs ou Directions entrés en fonction l'année citée.

⁶ *Ibid.* : l'**effectif cumulé** : l'effectif cumulé de la valeur x est la somme des effectifs de toutes les valeurs inférieures ou égales à X. il s'agit ici d'effectif cumulé croissant.

⁷ Remarque : il s'agit pour la plupart des dates approximatives de naissance d'Associations de parents, ceci n'étant pas étonnant si l'on envisage le temps de vie de ces A.P. qui est relativement long par rapport à des entrées en fonction au poste de Direction qui sont assez récentes. Sans négliger le fait que le dossier A.P. est transmis de membres à membres et que des informations peuvent se perdre au passage.

1988 (et avant)	3
1989	1
1993	1
1996	1
1998 (et avant)	2
2005	1
2007	1
▫ Longtemps	1
▫ Toujours	1
▫ Ne sait pas (sans abstention)	1

- L'existence de l'Association de parents

Nous avons interrogé les Directions sur la persistance de l'A.P. de leur établissement... a-t-elle connu des interruptions ?

Environ une A.P. sur 4 aura connu des interruptions de fonctionnement : 3 sur les 13 réponses obtenues. Selon les chefs d'établissement, ce qui a causé la dissolution momentanée de l'A.P. c'est un président qui a mené son rôle par voie d'imposition et d'autoritarisme, ce qui n'était pas accepté, c'est aussi un manque de rigueur, de sérieux, de personnes compétentes, d'organisation ou d'implication dans l'A.P.

- La mise en place de l'Association de parents

Selon ces mêmes Directeurs, ces Associations de parents sont nées soit :

- du désir de parents de s'associer, initiative de quelques parents enthousiastes ou d'anciens élèves
- 'du désir de parents d'imposer leur loi'
- d'une volonté émanant de l'équipe éducative
- d'une nécessité pour la représentation des parents au Conseil de participation⁸
- d'une nécessité établie de la présence dans l'école d'un organe de concertation et de dialogue dans une communauté éducative
- pour une collaboration Direction-enseignants-parents
- du désir de parents de projets pour l'école, pour une meilleure qualité de vie à l'école : création de garderie, aide pour l'école en difficulté, sécurité des bâtiments
- par la connaissance (théories et recherches scientifiques) du Directeur sur les apports et les bienfaits d'un partenariat familles-école
- 'je ne sais pas'

⁸ Pour rappel, le **Conseil de participation** existe depuis le 1^{er} janvier 1998, grâce au décret "Missions de l'école" (1997). Il existe dans tous les établissements scolaires (tous réseaux, tous niveaux). Il réunit des représentants de tous les partenaires de la communauté éducative. Le C.P. se revendique être un lieu de rencontre où s'échangent des informations, des avis, des souhaits, où s'élaborent des projets, où les énergies de chacun sont mises au service de l'école. *La FAPEO peut vous informer ! Prenez contact avec nos services.*

Ainsi, pour eux, ce qui conduit à la stabilité d'une A.P. :

- ce sont des membres impliqués dans la vie de l'école
- c'est une équipe démocratique avec les délégués de classe
- c'est un appel conduit à chaque rentrée scolaire, à chaque rentrée de première
- c'est une continuité et la régularité dans la gestion des activités et réunions
- c'est l'assurance du suivi entre les nouveaux et anciens comités
- c'est une bonne entente entre parents et entre parents et équipe éducative, des liens d'amitié qui se tissent
- c'est le dialogue et la multiplication des échanges (francs), la transmission des informations
- c'est une participation autonome
- c'est la ténacité et l'implication de quelques parents motivés
- ce sont des réalisations concrètes (et des résultats visibles)
- c'est une certaine lucidité ('l'herbe n'est pas plus verte ailleurs')
- c'est l'inscription claire de l'A.P. dans le projet d'établissement

- Remarque

Une remarque générale (émanant aussi bien des résultats de ce questionnaire ou de nos rencontres sur le terrain que de l'ensemble de la communauté éducative) est que même si une A.P. existe, le manque d'effectif et de parents prêts à en faire partie et à s'y impliquer est souvent à déplorer.

4. Diffusion du questionnaire

Le questionnaire a été directement adressé aux Directions des écoles (390 envois) par courrier postal avec lettre d'accompagnement présentant les objectifs et finalités de l'étude.

Nous avons également offert la possibilité d'un deuxième envoi par courrier électronique si cela s'avérait nécessaire pour le répondant.

Il a été diffusé dans le courant du mois de septembre. Nous avons laissé le temps aux Directrices et Directeurs d'organiser la rentrée scolaire. Il était à nous remettre pour le 24 octobre. Cela nous laissait le temps de dépouiller, de poser une réflexion et enfin de rédiger.

5. Auto-critique et avertissement

Tout d'abord soulignons le fait que nous ne sommes pas passés par l'étape test du questionnaire, étape qui aurait pu nous permettre de constater certains défauts (de formulation, notamment pour les questions 2.e. 4.b. 4.h (4^e) qui ont laissé plus d'un répondant perplexe et incertain de sa bonne compréhension. Néanmoins, nous sommes plusieurs collaborateurs à la FAPEO à l'avoir construit, relu, corrigé, et remanié à plusieurs reprises.

De plus, peut-être qu'il aurait été préférable de diffuser le questionnaire non pas en début d'année scolaire, mais davantage vers la fin de l'année : question 'd'état d'esprit' des Directions qui sont en phase de faire le point sur l'année écoulée, question de temps et de disponibilité de leur part. Nous sommes en effet conscients que la période de diffusion (d'après rentrée, organisation des classes et options, décret !, etc.) peut expliquer un faible taux de réponses.

Nous devons aussi informer le lecteur que nous espérons avoir bel et bien adressé ce questionnaire à **toutes** les écoles qui ont ou ont compté une Association de parents. En effet, qui dit A.P. ne dit pas forcément affiliation à la FAPEO. Nous avons certes des contacts avec ces A.P. non affiliées à notre fédération, mais en liste non-exhaustive. Nous n'avons donc aucune certitude ou des moyens de contrôle sur la situation 'Associations de parents dans les écoles'.

Enfin, soulignons que sensibles aux appréhensions que les chefs d'établissement peuvent avoir en participant à ce type d'enquête, nous avons tenu à maintenir la confidentialité des données et des réponses, afin de nous accorder la certitude relative de la sincérité des avis émis.

CHAPITRE III : présentation, analyse des résultats de la recherche et commentaires

Chapitre III : présentation, analyse des résultats de la recherche et commentaires

1. Présentation et analyses des résultats

Dans le cadre de cette partie, nous avons tenté de dévoiler le plus directement possible les opinions exprimées pour chacune des questions ou affirmations. A partir de ces résultats, nous avons tenté d'établir des pistes de réflexion(s) et nous n'avons pas manqué d'émettre des remarques ou d'en dresser une analyse.

Voici donc item par item les résultats que nous avons obtenus...

A. (Re)dynamisation du mouvement parental

A.a. Selon vous, quel serait le meilleur moyen de contribuer à la (re)dynamisation du mouvement parental ?

Au-delà des deux répondants qui **ne savent pas** quelles pistes suivre, 7 autres indications qui sont autant du ressort de l'école, des parents, de l'A.P. ou de l'équipe éducative en générale ont été formulées :

- Du ressort de l'école
 - **une sensibilisation** : 5 Directions soulignent l'importance de la sensibilisation des parents, l'importance du dialogue avec eux. *Dans quel but ?* Montrer l'importance qu'ils ont à prendre place dans l'école (leur dire qu'on a besoin d'eux), montrer que leur présence au sein de l'établissement en tant qu'association a un effet positif sur leurs enfants.
Il s'agit de la réponse la plus souvent citée ;
 - **une présence** : accorder plus de temps aux demandes et sollicitations des parents.

- Du ressort de l'A.P., des parents
 - **une dynamique d'ouverture** : mouvement d'équipe-parents très dynamique et accueillante qui cherche à informer, s'informer et partager ;
 - **une A.P. bien 'dirigée'** (ou plutôt soutenue) : Président dynamique, organisé et rigoureux ;
 - **une application pour** : des membres soucieux du bien-être de l'école.

- Autres
 - **un encadrement** : (en)cadrer les partenaires afin d'éviter toute dérive ;
 - **une participation financière** : obliger tous les parents de l'école à payer une cotisation pour plus d'implication.

A.b. Selon vous, qu'est-ce qui contribuerait au regain de la participation parentale sous forme d'A.P. dans une école ?

Voici les réponses exprimées par les Directions pour un regain de la participation parentale, nous les avons listées en 12 points-action :

- **un intérêt général - penser pour tous** et solliciter des personnes volontaires désireuses de construire pour le bien des enfants – de tous les enfants ; et entre autres **se rassembler** autour des enfants par la mise en place de projets communs aux A.P. et à l'équipe éducative ;
- **collaborer en partenariat** : développer une collaboration conviviale avec la Direction autour de projets concrets ;
- **solliciter** et **impliquer** davantage les parents dans des tâches diverses et variées ;
- en **éprouver le besoin** : l'implication du parent répond directement à un besoin... le parent doit avoir l'impression qu'il répond à un besoin (son besoin et/ou un besoin d'école)
- **conscientiser** les parents des problèmes de l'école, des problèmes à l'école ;
- **responsabiliser et valoriser** ces personnes et la structure A.P. : leur donner plus de pouvoirs sans permission d'ingérence dans les questions pédagogiques. En somme, il s'agirait de placer l'A.P. dans un rôle dépassant celui de comité des fêtes, mais en fixant la limite du pédagogique ;
- **dialoguer** : montrer leur importance dans un dialogue. Les parents doivent se sentir concernés et impliqués. Leur dire qu'on a besoin d'eux (4 répondants) ; et
- **informer** : 'informer plus' nous dit- on, à cela nous ajoutons 'informer mieux' ;
- **accueillir** : maintenir une convivialité existante par le biais de quelques parents dynamiques pour entraîner les autres ; cela passe également par **l'ouverture du corps enseignant** ;
- **s'engager dès le départ** : plus de disponibilité de la part des parents des petits (et donc éveiller leur intérêt pour des questions qui viendront plus tardivement dans la scolarité de leur enfant) ;
- **ne pas porter de jugement**, et, éviter les a priori et les étiquettes ; **se représenter** au mieux : avoir des personnes 'acceptées'⁹ sur le plan relationnel et qui se voudraient être de réels relais entre les P.O. //l'équipe éducative/la Direction ; être attentif aux **personnalités** des membres de l'A.P. (des incompréhensions peuvent naître de traits de personnalité divergents, autant y veiller dès le départ, veiller à se connaître et à se respecter)
- **s'organiser**, avoir la disponibilité et « trouver le **temps** » ;

⁹ Par « acceptées », nous entendons des personnes choisies/élues comme représentant légitimement le discours parental, ce sont eux qui représentent la vision constructive et positive de la structure A.P.

- [ne savent pas (2 répondants)].

En quelques mots, un regain de la participation parentale passe - selon les Directions - par l'éveil d'un intérêt général pour le bien-être de tous à l'école (et pour l'épanouissement de l'enfant) et donc par davantage d'informations, de dialogue et d'échanges entre les parties, ces parties (équipe éducative et groupe de parents) sont partenaires et collaborent (sans porter de jugement les uns sur les autres). Il s'agit également de solliciter l'implication parentale et pourquoi pas en faisant naître chez les parents un besoin de participer (par la conscientisation des problèmes que rencontre l'école) ou en exprimant un besoin clair de leur présence dans-à-pour l'école. Les parents doivent se sentir accueillis. Enfin, il faut pouvoir s'accorder le temps de s'engager.

B. Rôles, fonctions et apports d'une A.P.

B.a. Selon vous, quels sont les apports d'une A.P. dans l'école – dans votre école ?

B.b. Selon vous, quelle doit/ quelles doivent être la/les rôles tenu(s) par une A.P. ?

Les répondants ont souvent évoqué le fait que les réponses à donner aux questions B.a. et B.b. étaient sensiblement du même ordre, nous avons donc fait le choix de procéder à un regroupement des données obtenues.

Voici donc présentés, suivant un regroupement des opinions, les apports et les rôles d'une A.P. dans une école, selon les chefs d'établissement(s)...

Nous avons procédé par une catégorisation des apports et des rôles en deux 'matières' :

- d'un côté, les apports et les rôles d'une A.P. énoncés en termes plus pratiques et fonctionnels (aides et soutiens financiers et organisationnels) et
- de l'autre, les apports et les rôles d'une A.P. énoncés en termes plus idéologiques et philosophiques.

Notons que nous avons indiqué entre parenthèses le nombre de réponses obtenues (répondants) par avis.

- **Rôles et apports pratiques et fonctionnels**

- dans les **aspects financiers** (15 répondants) : aide (en forces vives) pratique et financière (lors de projet et/ou pour l'achat de matériels) ;
- dans les **aspects organisationnels** (8 répondants) d'activités pour les élèves et pour les parents :
 - √ organisation de manifestations conviviales, (fêtes, divertissements),
 - √ organisation de conférences et débats (ex. : thèmes liés à l'enfance) (2 répondants),
 - √ mise en place et gestion de la bibliothèque,
 - √ aide et soutien ;
- dans les **aspects participatifs** (11 répondants) : participation dans diverses activités (collations saines, classes vertes, journaux), soutien des projets ;

- pour une **nouvelle dynamique** : pour redynamiser une école en perte de vitesse ;
 - pour une présence **avant, pendant et après l'école** : participation, aide et soutien aux activités et projets extrascolaires (4 répondants)
 - pour compléter la vision de l'école avec **un autre point de vue** :
 - √ opinions (regard extérieur à l'équipe éducative) sur divers aspects de l'école, sur des pratiques quotidiennes (ex. : repas scolaires) (4 répondants),
 - √ mais non-relatives aux questions d'ordre pédagogique (2 répondants).
- Rôles et apports idéologiques et philosophiques

Il s'agit de rôles et apports formulés cette fois de manière plus axée sur la position qu'occupe l'A.P. au sein de la communauté éducative, sur sa logique collaborative et sur ses modes de pensées. Remarquons que ces avis ont été émis selon des vécus et conscientisations propres à chaque individualité de Directeur ou Directrice, d'A.P. et/ou d'école. En voici donc les détails :

- l'A.P. communique et **informe** (elle diffuse des informations) (12 répondants)
- l'A.P. endosse le rôle de « **thermomètre** » : elle écoute, elle récolte, elle transfère le point de vue et les demandes des parents, elle propose des pistes d'amélioration. Les problèmes sont ainsi plus facilement cernés ;
- plus largement, l'A.P. est un **lien**, un **soutien** pour une (meilleure) communication (au sujet de la vie scolaire) :
 - √ entre parents
 - √ entre parents et enseignants
 - √ entre les enfants
 - √ avec la Direction (11 répondants)
 - √ de par sa présence également au Conseil de participation (2 répondants)
 - √ entre plusieurs établissements
 - √ entre les enfants et les parents (l'A.P. renvoie le besoin des enfants vers les parents)

Autrement dit, de par son rôle d'intermédiaire, l'A.P. permet l'établissement de meilleures relations école-familles (5 répondants). De plus, l'A.P. permet un meilleur relais entre les élèves et l'école. Elle peut aussi structurer les relations (délégués de classe, élections), etc. Bref, **l'A.P. est un relais** ;

- en cela, l'A.P. est un 'outil' pour une meilleure **compréhension** (vers une coopération) (2 répondants) ;
- et, l'A.P. est une instance de **coordination et de collaboration** (5 répondants) ;
- l'A.P. est encore un 'espace' de **dialogue** (2 répondants), un 'espace' de **concertation** (sur des problèmes relevant de toute la communauté) (3 répondants) ;
- l'A.P. peut également être une aide (et apporter un soutien) en ce qui concerne la relation avec le Pouvoir organisateur (P.O.) (3 répondants) ; l'A.P.

soutien et épaula les enseignants (sans jugement de valeur). L'A.P. : c'est un soutien éducatif (ponctuel et/ou quotidien) (3 répondants) et un partenaire des projets de l'école ;

- l'A.P. est aussi une 'publicité' et une **représentation** de l'école à l'extérieur (outil de promotion), elle permet le développement d'une image positive de l'école (3 répondants) ;
- l'A.P. permet le mélange de nos cultures ;
- l'A.P. permet mise sur pied d'un fond social.

Le mouvement parental sous forme d'A.P. conduit vers plus de citoyenneté et de démocratie.

Pour conclure, l'A.P. remplit des rôles divers (dans un souci de pérennité) de coopération, de compréhension, d'ouverture sur d'autres idées, d'apports extérieurs, de collaboration active et constructive, de partenariat, de valorisation d'image démocratique, de dynamique d'école, de soutien, d'aide (et non une ingérence). De ces rôles découlent tant d'apports pratiques, fonctionnels et idéologiques, philosophiques des apports non négligeables pour un mieux-vivre d'école (pour tous les acteurs de la communauté éducative et pour les enfants).

→ l'A.P. est **RELAIS** :

Parent ↔ Parents
Parent(s) ↔ Enseignants
Parent(s) ↔ Direction
Direction ↔ Parent(s) ↔ Pouvoir organisateur
Etablissement « A » ↔ Parent(s) ↔ Etablissement « B »
Enfants ↔ Parent(s)
Enfants ↔ Parent(s) ↔ Ecole

Enfants ↔ Parents (individualités) ↔ **A.P.** ↔ **FAPEO** ↔ Politique

B.c. Selon vous, quels sont les rôles spécifiques et complémentaires de l'école et de la famille et/ou de l'A.P. ?

Nous avons interrogé (autrement, et à nouveau, quant aux rôles d'une A.P.) les Directions quant aux complémentarités et spécificités des rôles des parents, de l'A.P., des enseignants, des Directions afin de connaître les limites qu'elles fixent pour la participation parentale. Nous avons cherché à obtenir des précisions sur le 'chacun son rôle' très souvent émis.

Selon les Directions,

- Rôles complémentaires : ensemble, parents et école...

Collaborent...

- **coopèrent** et **comprennent** les contraintes (des uns et des autres) pour une meilleure compréhension COLLECTIVE – de tous – de l'école ;
- **cherchent** à améliorer le quotidien à l'école ; en cela, l'A.P. récolte des points de vue des parents et établit des propositions d'amélioration,
- **projetent**, en cela l'A.P. peut apporter des propositions et une aide financière
- **organisent** de manifestations conviviales (et se partagent les différentes tâches),
- **s'accordent** et font en sorte que l'éducation donnée dans la famille corresponde au style de l'école,
- **communiquent** : il faut un maximum de communication entre les différents protagonistes, il faut une transparence de l'information.

Ils sont complémentaires dans le rôle qu'ils occupent pour le développement de l'enfant. Ils poursuivent le même but, c'est-à-dire, l'épanouissement d'une personnalité et d'un adulte civique et responsable, mais dans des domaines et par des approches différents.

Selon les Directions,

- Rôles spécifiques de l'école :

Le pédagogique

L'école qui est composée de professionnels de l'enseignement, c'est :

- le lieu des apprentissages,
- un lieu de pédagogie,
- un lieu de communications conviviales,
- un lieu d'encadrement des enfants,
- un lieu complémentaire éducatif à la famille.

Et, vis-à-vis de ces rôles spécifiques d'école, l'A.P. se doit d'être d'un appui inconditionnel aux décisions prises en équipe, et pour soutenir l'équipe éducative dans ses tâches.

Selon les Directions,

- Rôles spécifiques de l'A.P. :

Le relais, la représentation

La famille c'est :

- le lieu d'éducation et de suivi des études ;
- un lieu qui se doit de veiller au respect des besoins premiers : hygiène-sommeil-soin-nourriture-...

L'A.P. c'est :

- l'intermédiaire entre l'école et la famille,
- des nouveaux canaux de communications (par le biais d'activités ludiques, conviviales et festives),
- une mobilisation sollicitant la participation parentale,
- une aide également à la connaissance par l'école des problèmes que rencontre la famille dans le suivi scolaire,
- une aide aux familles dans la conscientisation des difficultés que rencontre l'enseignant,

Finalement, une remarque généralement formulée, qu'elle soit par le biais de cette étude ou dans notre travail quotidien, c'est que la famille, les parents et l'A.P. ne « peuvent pas » s'occuper des questions pédagogiques, par contre, ils peuvent émettre un/des avis visant à l'amélioration du bien-être des enfants au sein de l'école (avant-pendant-après), dans le vécu de leur scolarité.

Tant que nous sommes attachés à traiter de la spécificité des rôles et surtout de la position contre l'intervention (l'ingérence) des parents dans la pédagogie, *posons-nous la question de ce qu'on entend par ingérence dans le pédagogique... Où sont les limites ? Comment sont-elles fixées ? Pourquoi ? Comment situer les limites entre le pédagogique et le non-pédagogique ? etc.* Nous avons été surpris par la palette d'expressions (existantes ou imaginées) qui sont utilisées pour exprimer ce souhait de non-ingérence dans le cadre pédagogique.

- Ingérence dans les questions pédagogiques

B.d. Dans quelle(s) mesure(s), les parents ont, selon vous, une part à prendre aux questions pédagogiques ?

Comment percevez-vous le fait que les Conseils de participation aient pour mission d'aborder avec les parents des aspects plus pédagogiques ?

B.d.1. Les opinions des Directions

- Avis positifs
 - les parents (l'A.P.) peuvent collaborer... *ce n'est pas un problème nous aimons tous écouter, répondre*
 - les parents ont la possibilité de participer à des réunions collectives planifiées (mais peu d'entre-elles sont suivies)
 - les parents peuvent apporter une vision différente et enrichissante
 - la part que les parents peuvent prendre doit rester sur un plan informatif de l'école vers les parents... *pas question d'investir les classes et les positions des enseignants*
 - ... *les parents peuvent être informés des questions pédagogiques, mais doivent faire confiance à l'équipe éducative*

- les parents n'ont pas de part à prendre dans les décisions pédagogiques prises mais, ils peuvent se permettre de juger de l'impact des mesures prises pour une meilleure compréhension des choix pédagogiques
- les parents peuvent avoir un regard sur la pédagogie, suivi des leçons et devoirs mais ne peuvent/doivent pas remettre en cause une méthode ou une construction de savoirs
- les parents peuvent émettre des souhaits mais c'est en priorité la mission des enseignants
- les parents peuvent y apporter leur part lorsqu'il s'agit d'un projet qui sera réalisable avec de l'aide
- *dans la mesure où leur avis est pertinent*
- cette participation du parent est bénéfique

Remarquons que cette argumentation positive se détache de toute forme de jugement vis-à-vis de l'A.P., du parent, ou du rôle parental.

- Avis négatifs ou de réticence
 - *chacun son rôle !*
 - *je ne suis pas d'accord que les parents aient une part à prendre aux questions pédagogiques*
 - *aucune... un non-sens*
 - *lorsque les parents ne sont pas dans le domaine, il est parfois difficile de leur laisser une responsabilité dans le domaine pédagogique*
 - *il est normal que les parents apprécient si ce qui figure dans le projet pédagogique est réellement mis en œuvre, mais ils n'ont pas à expliquer à l'équipe comment atteindre ses objectifs*
 - *certaines réticences en ce qui concerne la mission des parents d'aborder des questions pédagogiques au CP*
 - *catégoriquement aucune !*
 - *proposer et/ou discuter des projets doit impérativement être réservé aux professionnels de la branche et des responsables politiques. Les CP parents quant à eux ne donnent qu'un avis*
 - *les enseignants sont et restent les professionnels de l'éducation*

Soulignons que ces opinions s'attachent cette fois à une forme de jugement sur l'aptitude des parents.

- Avis neutre
 - *les parents se montrent peu intéressés par les questions pédagogiques*

B.d.2. Eclaircissements utiles : la question du « pédagogique »

Nous n'avons pas voulu faire l'économie de commentaires et remarques quant à la question « du pédagogique ». Nous complétons donc – directement et au sein même de l'analyse des résultats de l'enquête – ces opinions émises par les Directions par quelques pistes théoriques, par quelques remarques pour une meilleure compréhension et appropriation des données de l'enquête. Nous cherchons à éveiller un intérêt.

...

Chacun son rôle !

Je ne suis pas d'accord que les parents aient une part à prendre aux questions pédagogiques.

Lorsque les parents ne sont pas dans le domaine, il est parfois difficile de leur laisser une responsabilité dans le domaine pédagogique.

L'analyse des réponses à la question qui se voulait révélatrice des limites que les Directions (se) fixent quant à la participation parentale montre que le genre de propos repris ci-dessus est symptomatique d'une attitude que l'on peut généraliser. En effet, cette attitude (exprimée dans le cadre de cette étude ou dans le travail quotidien des chargées de mission à la FAPEO) est la suivante : **d'après la plupart des Directions la famille, les parents, et l'A.P. ne peuvent pas s'occuper des questions pédagogiques. Ils peuvent néanmoins émettre un/des avis en ce qui concerne l'amélioration du bien-être des enfants dans le vécu de leur scolarité.**

a) Qu'est-ce que « le pédagogique » ?

○ Définitions :

*La pédagogie est une **technique** dans sa conception qui s'assimile à un ensemble de règles précises, de recettes, de tours de main, de méthodes indiquant les opérations à effectuer pour obtenir un résultat éducatif. En tant que technique, elle peut être **acquise par l'apprentissage**. Il suffirait alors de posséder ces méthodes, techniques, procédés, en somme, des recettes pratiques pour bien enseigner¹⁰.*

William James (1906) considère la pédagogie comme un **art**. Selon le psychologue et philosophe américain, il s'agirait d'un art *qui s'acquiert **en classe** par une sorte d'intuition et par l'observation sympathique des faits et des données de la réalité...*

- **Pédagogie**¹¹: nom commun - féminin (pédagogies)

1. Manière de transmettre des connaissances à des élèves. (*Utiliser une pédagogie fondée sur l'observation et l'expérimentation*), (*avoir une bonne pédagogie*)

2. Méthode employée dans l'enseignement (dans un domaine particulier). (*La pédagogie des langues vivantes*)

¹⁰ G. TSAFAK, *Comprendre les sciences de l'éducation*, l'Harmattan, 2001, p. 95.

¹¹ http://fr.ca.encarta.msn.com/dictionary_2016022637/p%C3%A9dagogie.html

3. Qualité d'une personne qui sait transmettre des connaissances d'une manière claire et efficace. (*Il n'a aucune pédagogie*)
4. Pratique de l'enseignement. (*Se consacrer à la pédagogie*)
5. Education, science qui étudie les méthodes de l'éducation et de la transmission du savoir. (*La pédagogie moderne*)

Pour approfondir...

*On distingue la **pédagogie générale** qui s'intéresse à la **relation maître/élève**, et la **pédagogie spéciale** qui dépeint la **façon d'apprendre en fonction de la matière enseignée**. Apparue au début des années 60, la **pédagogie non directive** se préoccupe des **mécanismes cognitifs de l'apprenant** et de la **façon dont il peut recevoir l'enseignement**, ce qui la lie à la didactique¹². Ainsi, elle **pousse le maître à s'interroger, avant de transmettre des connaissances, sur la capacité ou non de l'élève à recevoir ces connaissances** (savoirs instruits qui lui sont transmis par l'enseignant, par opposition aux savoirs construits qu'il acquiert de façon autonome). La pédagogie est donc **l'ensemble des outils et méthodes** utilisés par les acteurs de l'éducation¹³.*

- **Pédagogie**¹⁴ : science ou méthode dont l'objet est l'instruction ou l'éducation des enfants.

- ❖ Que pouvons-nous retirer de ces définitions qui nous aiderait à circonscrire le champ du pédagogique ?
 - ✓ Il s'agit d'une *manière*, une *méthode*, une *pratique*, une *science*, une *technique*, un *art*
 - ✓ agissant dans le domaine des *connaissances*, de l'*enseignement*, de l'*éducation* et de la *transmission* des savoirs.

En approfondissant nous pouvons relever qu'il y a plusieurs pédagogies :

- ✓ pédagogie générale → relation maître/élève
- ✓ pédagogie spéciale → façon d'apprendre/d'enseigner
- ✓ pédagogie non directive → pousse le maître à s'interroger, avant de transmettre des connaissances, sur la capacité ou non de l'élève à recevoir ces connaissances

¹² Science de l'éducation ayant pour objet les contenus, les méthodes d'enseignement et l'art d'enseigner. http://www.cite-sciences.fr/lexique/pop_definition.php?idmot=497&iddef=11110&id_expo=47&lang=fr&id_habillage=80

¹³ http://www.cite-sciences.fr/lexique/pop_definition.php?definition=2&idmot=510&iddef=11123&idmedia=&id_expo=47&lang=fr&id_habillage=80

¹⁴ Larousse, dictionnaire de français

Pourquoi chercher à définir de la sorte – certes sommairement – le champ du pédagogique ?

Il nous a semblé non seulement, que le sens attribué au mot varie ostensiblement selon l'individu qui en parle mais aussi, que le mot est souvent investi d'un sens commun qui peut quelque fois compliquer ou, en tout cas, introduire de la difficulté dans le dialogue entre les différents acteurs du monde scolaire.

b) De l'importance d'une (re)définition des rôles

On estime qu'**ingérence** il y a lorsque un individu, groupe, Etat,... intervient, sans en avoir le droit ou la légitimité, dans l'activité d'autrui. On dit *s'ingérer dans les affaires intérieures des Etats ou... dans la vie d'un ami*¹⁵.

Sous- jacente à cette affirmation, il y a donc l'idée d'entités distinctes plus ou moins indépendantes avec, chacune, leurs activités respectives et l'empiètement – à un moment donné – d'une entité sur le champ d'activités de l'autre entité.

S'agit-il, dans le cas qui nous concerne, de deux entités distinctes plus ou moins indépendantes ?

L'école et la famille (les parents plus précisément dans le cadre du questionnement qui nous occupe) sont deux entités distinctes. Cependant, dans cet ordre d'idées, nous sommes amenés à nous poser une question quelque peu existentielle : *sont-elles plus ou moins indépendantes l'une de l'autre ?* Et bien, s'il fallait s'avancer, la réponse tendrait plutôt vers le « très peu indépendantes » l'une de l'autre... En effet, un élément central les lie, les réunit (ou désunit...), donne sens à leur activité et à leur existence aussi : il s'agit de l'enfant.

Alors, en admettant l'existence d'un point commun si prépondérant ne devons-nous pas considérer que les activités de ces deux entités en question sont deux champs d'action (l'un dans la sphère privé, l'autre dans la sphère publique) qui se côtoient, se frottent l'un à l'autre, se superposent parfois mais surtout, qui évoluent ensemble en étant interdépendants.

Leurs champs d'action se rencontrent dans l'acte d'éduquer et d'instruire.

Mais alors, qu'est-ce qui différencie ces deux entités, que nous pouvons, à ce stade, appeler acteurs ? En plus de la nature différente des sphères (privée et publique) dans lesquelles se déploient leurs actions éducatives, ces deux entités sont viscéralement différentes en ce que l'une agit « professionnellement ¹⁶ » et l'autre, disons, « *familialement* ». Ces deux différences sont, bien évidemment, étroitement liées à la nature différente de leurs sphères d'exercice.

Etant donné que les deux champs d'action (famille-école) se rencontrent et qu'un élément si important les relie (l'enfant) et que donc, ils seront amenés à se côtoyer, s'écouter bref, collaborer (si c'est le bien-être de l'enfant que l'on vise), il est alors plus qu'indispensable d'œuvrer –au sein du monde scolaire- dans le sens d'une (re) définition des rôles de chacun. Il ne s'agit pas d'un objectif visé par cette étude donc, nous ne nous attarderons pas là-dessus. En outre, il s'agit d'une question qui

¹⁵ Larousse, dictionnaire de français

¹⁶ Ici, dans le sens : qui en fait sa profession en ayant bénéficié d'une formation/ apprentissage préalable et en étant reconnu (dans le milieu professionnel) pour le faire.

mériterait d'être pensée et développée de manière plus exhaustive (dans le cadre d'une analyse par exemple).

Cependant, nous sommes convaincus que ce n'est qu'en (re)définissant les rôles que l'on pourra poser les limites de ce qui relève de l'ingérence ou de la rencontre/responsabilité/collaboration.

Dans le cadre de ce point particulier traitant « la question *du pédagogique* », nous allons donc « seulement » laisser émerger des questionnements qui pourraient constituer des pistes de réflexion permettant de répondre à la question suivante : *quelle forme doit prendre la participation parentale à l'école ? Les parents peuvent-ils s'emparer du pédagogique ou quelles limites fixer à l'action parentale ? Ou encore... faut-il émettre des limites à l'action parentale dans l'école ?*

Nous allons faire état de quelques questionnements qui peuvent être soulevés à la lecture des réponses des directions en ce qui concerne la complémentarité des rôles parents- écoles (réponses énumérées précédemment et reprises ci- dessous) et la question *du pédagogique* :

- *cherchent* (parents et école) à améliorer le quotidien à l'école, en cela, l'A.P. récolte des points de vue des parents et établit des propositions d'amélioration.
- *projetent*, en cela l'A.P. peut apporter des propositions et une aide financière.

→ **Les points de vue des parents sur quoi ? Des propositions d'amélioration à propos de quelles matières (locaux/bâtiments, ambiance dans l'école,...les cours ?) ? Qui met les limites au champ de propositions venant de la part des parents et, si des limites sont posées peut-on exiger une participation principalement axée sur le soutien financier ? Une aide financière pourquoi ? Pour des projets décidés par qui ?**

- *organisent* de manifestations conviviales (partage des différentes tâches).

→ **L'A.P. doit-elle devenir et se limiter à être un comité des fêtes ?**

- *font* en sorte que l'éducation donnée dans la famille corresponde au style de l'école.

→ **Est- ce le rôle des parents de modeler la culture familiale à l'image de celle de l'école ? L'inverse est- ce vrai aussi ? Qui doit « imiter » qui ? Pourquoi doit-on « imiter » ? Il y a-t-il une culture/éducation qui vaut plus que l'autre et qui mérite d'être imposée ? Dans les deux cas (famille-école) ne doit-on pas plutôt éduquer à la compréhension et adaptation aux deux cultures (familiale et scolaire) ? N'est- ce pas le rôle de chacun des acteurs de mettre en pratique une éducation allant dans ce sens ?**

Les parents, ou l'A.P. doivent-ils être un appui inconditionnel aux décisions prises à l'école sous le prétexte du caractère professionnel du rôle des personnes qu'y travaillent ? Si l'on suit le même raisonnement à l'envers, l'école devrait constituer un appui inconditionnel aux décisions prises par la famille vu les « liens de sang » et légaux qui investissent son rôle vis-à-vis de l'enfant...

- Lorsque les parents ne sont pas dans le domaine, il est parfois difficile de leur laisser une responsabilité dans le domaine pédagogique.

Aussi, dans quelle mesure le parent –dans son rôle de père, mère, tuteur légal- possède les compétences qui lui permettent d'évaluer « le pédagogique » tel que nous l'avons défini ? Et nous n'évoquons pas uniquement les compétences en termes de formation au métier mais nous parlons également de l'objectivité, d'un certain détachement affectif ou désintéressement d'intérêts particuliers nécessaires à la pratique de l'enseignement.

- Pour parler de complémentarité ou d'ingérence pédagogique, il faudrait d'abord définir précisément les rôles de chacun, les limites inhérentes à ceux-ci et ce qui relève – en pratique, en dépassant la simple définition – du pédagogique.

Les Directions qui se sont exprimées favorablement quant à la participation des parents dans le domaine pédagogique définissent quand même certaines limites à leur rôle :

- ◇ La part de participation des parents dans ces questions doit être **suscitée par l'école**
- ◇ Elle doit se confiner à un **cadre informatif**
- ◇ Les parents doivent faire **confiance** à l'équipe éducative
- ◇ **Pas d'impact décisionnel**
- ◇ La démarche parentale doit rester **évaluative** et **observatrice**
- ◇ La démarche parentale ne doit pas remettre en cause une méthode ou construction de savoirs → **(pourtant, il s'agit bien ici, de pédagogie au sens strict...)**
- ◇ **Pertinence** des avis des parents → **Qui va en juger ? Comment en juger ?**

Certaines Directions estiment qu'il revient au rôle parental d'apprécier *si ce qui figure dans le projet pédagogique est réellement mis en œuvre (...)* néanmoins, elles posent une limite : (...) *ils n'ont pas à expliquer à l'équipe comment atteindre ses objectifs.* La limite qu'on impose ici au rôle parental est bien de ne pas s'immiscer dans le pédagogique (le comment atteindre ses objectifs).

c) Le projet pédagogique

Il est normal que les parents apprécient si ce qui figure dans le projet pédagogique est réellement mis en œuvre, mais ils n'ont pas à expliquer à l'équipe comment atteindre ses objectifs.

Lorsque les parents inscrivent leur enfant dans une école c'est, généralement, parce qu'ils adhèrent et soutiennent le projet pédagogique de celle-ci. Il est donc logique d'après nous –et d'après certaines Directions également- que les parents puissent évaluer la mise en œuvre de ce projet pédagogique. **Dès lors, faut-il fixer des limites à cette démarche évaluative ? Si oui, qui fixe ces limites et quelles sont-elles ?** Le pourquoi du choix de certaines limites (et pas d'autres) est aussi une question à se poser mais dont la réponse dépend certainement du *qui fixe ces limites*.

Cette démarche évaluative doit-elle se réduire à l'appréciation de l'adéquation entre le projet pédagogique 'en théorie' et ce qui se passe réellement à l'école ? Ou bien peut-elle se pencher également sur la manière dont le projet est appliqué, les moyens mis en œuvre ? Dans ce dernier cas, et dès lors que l'on se situe dans les domaines de l'apprentissage et transmission des savoirs, on est en plein dans ce qu'on définit comme relevant du pédagogique. Dans le cas où l'adhésion à un projet pédagogique justifierait l'évaluation des manières dont celui-ci est exercé dans les domaines cités ci-dessus, **n'y aurait-il pas confusion des rôles et une dévalorisation encore plus grande du métier d'enseignant étant donné que cela supposerait que « n'importe qui » (qui n'est pas formé dans ce but, qui n'est pas reconnu pour posséder cet « art », qui n'est pas présent en classe pour acquérir cette intuition par l'observation sympathique des faits et des données de la réalité...¹⁷) pourrait le faire et/ou émettre un jugement dessus ?**

Et puis... n'est-on pas en droit de penser que si le parent choisi telle école portant tel projet pédagogique c'est parce qu'il leur accorde une confiance certaine ? Cette confiance justifie que l'on cherche à apprécier si l'école en est toujours digne (en respectant le projet pédagogique pour lequel le parent l'a choisie) mais est-elle cohérente avec une démarche d'interrogation systématique des manières de faire jusque dans les classes... ?

d) Le Conseil de Participation

Quelques Directions émettent *certaines réticences en ce qui concerne la mission des parents d'aborder des questions pédagogiques au C.P.*

Néanmoins, le débat et l'évaluation du projet pédagogique restent une des missions principales du C.P. En outre, **le C.P. n'offre-t-il pas le cadre citoyen, participatif et démocratique idéal pour une telle discussion ?** En effet, ce cadre peut participer à ce que les questions pédagogiques soient abordées avec objectivité, distance et professionnalisme en mettant en interaction les représentants de tous les acteurs de l'école dans un cadre structuré. D'autant plus, que le fait même de « représenter » permet un certain détachement des préoccupations et affects individuels.

¹⁷ Voir citation de William James dans le point a) de ce chapitre

B.e. Quelles difficultés pouvez-vous rencontrer (vous ou l'ensemble du personnel éducatif de l'établissement) dans vos relations avec la « structure A.P. » ? S'il en est, avec la participation parentale, si non ?

Lorsque la question posée porte sur les difficultés liées à la présence parentale à l'école (à l'A.P.), trois prises de positions sont à souligner :

- une première où la Direction affirme clairement ne pas rencontrer de problème (elle exprime une réussite de partenariat)
- une seconde où les difficultés sont soulignées mais sans jugement de valeur vis-à-vis des parents,
- enfin une troisième où, cette fois, l'avis est accompagné de reproches à l'égard de la 'personne-parent'.

- Des difficultés ? non...

(Aucune difficulté ou pas de difficultés particulières)

Une première partie des Directions a défini **une réussite du partenariat familles-école**. Ces Directeurs et Directrices précisent que s'ils ne rencontrent pas de difficultés c'est parce qu'/que :

- il y a respect de part et d'autre des rôles complémentaires de chacun, il y a respect de la déontologie, il y a respect de la liberté de penser
- il y a communication claire en réunions (avec présence ou non de la Direction), ces communications bannissent les critiques individuelles. Mais, s'il y a vraiment une critique qui est récurrente, elle sera analysée et donnera lieu à un suivi,
- il n'y a pas d'ingérence dans les questions pédagogiques,
- les relations sont saines,
- chacun garde sa place.

- Des difficultés ? Oui...

Une autre partie des Directions a défini **un échec du partenariat familles-école**. Ces Directeurs et Directrices précisent que s'ils rencontrent des difficultés c'est parce qu'/que :

- les demandes des parents sont irréalistes, il y a trop de projets,
- il y a présence et monopole de personnalités négatives (présidents et comité de l'A.P.), et mauvaise entente au sein du groupe A.P.,
- il y a manque de coordination/dialogue, de communication,
- il y a incompréhensions dans les relations A.P. – équipe éducative car les registres de communication sont différents
- les réunions s'organisent autour d'échanges de plaintes,
- il y a manque d'investissement,
- il y a problème de disponibilité, parce qu'il y a manque de temps et manque d'argent,
- ce sont des 'parents-bénévoles'
- les activités et les réunions se déroulent le soir,

- il y a connaissance très limitée du fonctionnement de l'établissement scolaire, « carences », parce qu'il y a une méconnaissance du milieu scolaire, de ses difficultés croissantes,
- il y a non-respect de la voie hiérarchique... « pour un oui ou un non, mail à l'échevinat, lettre à la CF, etc »,
- les A.P. se succèdent au fil des ans et les archives s'oublient, il faut donc que l'école redémarre chaque fois une nouvelle relation,
- de manière générale, les parents démissionnent,
- parce qu'il y a manque de soutien vis-à-vis du corps professoral.

C. La participation parentale

C. a. Selon vous, la participation parentale à l'école est :

Les Directions des établissements scolaires jugent-ils la participation parentale en hausse ? en baisse ? stable ?

Sur 26 réponses relevées (2 doubles réponses) :

- 2 décrivent une hausse,
- 7 une stabilité avec une bonne participation générale,
- 9 une stabilité avec une faible participation,
- 6 en baisse,
- et enfin 2 la jugent inexistante.

C.b. Selon vous, quelle forme graphique peut prendre l'évolution du taux de participation parentale ?

Nous avons cherché à obtenir davantage de détails sur l'avis des Directions quant à l'évolution de la participation parentale, en leur soumettant la possibilité de la dessiner sous forme graphique. Nous n'avons obtenu que peu de réponses, ou seulement quelques illustrations ne complétant pas le constat fourni à l'item C.a. Nous ne fournirons donc aucune précision via cette forme de représentation. Nous n'exploiterons pas les données recueillies.

C.c. Expliquez : pourquoi cette allure dans l'évolution ? Qu'est-ce qui explique la hausse /la baisse / l'absence / la constance de la participation parentale ?

Voici l'ensemble des arguments qui, selon les chefs d'établissement, expliquent l'allure et l'évolution de la participation parentale à l'école (hausse, baisse, stabilité, inexistence)

- Qui expliquent la hausse et/ou la stabilité
 - la confiance aux projets,
 - aucune réelle difficulté rencontrée,
 - l'entretien de bonnes relations,

- la volonté d'une équipe toujours renouvelée de parents,
 - une hausse dans la mesure où les organes de représentation ont été créés pour augmenter l'implication des parents dans la vie de l'école.
- Qui expliquent la baisse
 - la difficulté de mobiliser de nouveaux membres et de renouveler l'A.P. De moins en moins de parents s'investissent dans l'association (manque de temps ?) et les responsables sont toujours les mêmes,
 - le manque de temps,
 - le manque d'intérêt pour la vie de l'école,
 - on y voit que des mamans...,
 - un monopole de la présidence de l'A.P. : si elle dort, l'AP dort,
 - quelques incidents entre les parents lors des fêtes,
 - le manque d'émulation dans l'équipe AP actuelle, peu de participation aux réunions de parents,
 - le manque d'intérêt,
 - les parents mettent leurs priorités ailleurs que dans le temps à consacrer à leurs enfants, à les aimer, à les écouter, à les comprendre (préoccupations économiques, etc.).

C.d. Proposez une série de mots clés qui selon vous caractérisent une participation parentale « constructive » et profitable

Nous avons catégorisé les réponses obtenues selon d'un côté une organisation et de l'autre un esprit propre à une participation parentale constructive et positive. Il est clair que des idées se rejoignent, ou se regroupent, néanmoins, nous avons fait le choix de lister les termes tels qu'ils ont été formulés par les répondants.

- ... dans l'organisation, dans les activités, dans les réunions
 - participation (3 répondants) : présence aux réunions, régularité et manifestation,
 - échanges : écoute (4 répondants) (ex. des contraintes) et soucis de communication et de coopération,
 - contact, dialogue, relais (3 répondants): communiquer à la Direction le ou les points faibles, communication positive avec l'école → Non-ingérence dans la discipline, refus des plaintes contre les profs (ne pas émettre de jugement de valeur) (2 répondants) et respect des initiatives pédagogiques, accepter les règles de vie de l'école,
 - s'informer, informer et comprendre (3 répondants),
 - objectif commun,
 - respect des règles (du R.O.I.),
 - proposer de l'aide (2 répondants) lors d'activités, être présents, être partenaire des projets,
 - proposer des idées et des projets (2 répondants) pour améliorer le bien-être des enfants, proposer des partenariats,

- donner des idées et accepter qu'on les rejette parfois,
- gestion (ex. : de la bibliothèque, collation, projet santé).
- ... dans l'esprit

- l'A.P. est un lieu de rencontre et d'échanges,
- le point de départ est le vécu de l'enfant, le soutien à l'enfant, le respect de l'enfant (et de ses besoins physiques),
- intérêt (2 répondants), se sentir concerné,
- confiance (2 répondants),
- investissement (2 répondants), implication, action, dévouement et disponibilité,
- enthousiasme (3 répondants) et dynamisme (2 répondants) de part et d'autre, motivation et envie,
- partage, échanges – pour des projets communs,
- collaboration (2 répondants),
- soutien (3 répondants) et aide,
- modèle,
- respect (4 répondants), respect de chacun, respect des différences (2) et ouverture d'esprit,
- empathie,
- relations cordiales et convivialité,
- exigence(s),
- écoute (6 répondants) et dialogue (2 répondants),
- amour,
- responsabilité,
- esprit positif (2 répondants) : recherche de positifs, attitudes constructives
- esprit d'entreprise, esprit de construction,
- philosophie,
- complémentarité.

Brièvement, voici quelques mots clés qui, selon les Directions, caractérisent une participation parentale constructive et positive : présence, régularité, communication (écoute, partage, dialogue, échange), complémentarité, relais, respect, compréhension, information, R.O.I., initiative, action, aide, soutien, gestion, entreprise, responsabilité, implication, dévouement, exigences, intérêt, confiance, investissement, enthousiasme, dynamisme, convivialité, positivisme, amour, **collaboration, partenariat, POUR LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT, de tous à l'école.**

C.e. Proposez une série de mots clés propres à une participation parentale
« nuisible »

Employons le même mode de traitement des réponses que précédemment...

- ... dans l'organisation, dans les activités, dans les réunions
 - laisser-aller,
 - réunions axées sur la critique négative (2 répondants), sur des jugements de valeur, ce sont des réunions d'avis (de ragots) sur l'enseignement et ingérence (4 répondants) dans les questions pédagogiques. L'A.P. récolte les plaintes, les critiques, les attaques des parents (3 répondants), qui demandent des justifications, finalement, l'A.P. est le lieu d'expression des mécontentements, est un lieu d'incompréhensions, d'idées reçues, de clichés,
 - absence de dialogue/échange, chacun reste sur ses positions, chacun impose ses idées,
 - absence de dynamisme,
 - confusion des rôles de chacun (2 répondants),
 - détournement financier, mauvaise gestion,
 - subjectivité,
 - initiatives non-concertées, manque de collaboration,
 - ne jamais participer lorsqu'une activité est proposée,
 - colporter, rapporter des informations fausses en dehors de l'école, diffuser une publicité négative de l'école (2 répondants),
 - 'désinformation' : manque de clairvoyance, manque de connaissance, manque de pédagogie,
 - contacts négatifs avec les enseignants,
 - existence de violence de 'saleté',
 - groupe trop restreint.

- ... dans l'esprit
 - individualisme (3), égoïsme, préoccupation de problèmes personnels, viser des fins personnelles, aucune décision collective, monologue,
 - confusions d'intérêts : pas d'intérêt/pas d'encouragement pour l'enfant,
 - considérer que l'école est un lieu de garderie,
 - méfiance (3), opposition, conflit, tricherie,
 - curiosité, intrusion et indiscretion, usurpation,
 - manque de soutien, manque d'écoute, manque d'investissement et manque d'intérêt,
 - irresponsabilité,
 - peur de s'investir...,
 - méfiance, distance, irrespect,
 - orgueil mal placé,
 - interventionnisme,
 - argent,
 - de l'enfant « roi ».

Brièvement, voici quelques mots clés qui, selon les Directions, caractérisent une participation parentale nuisible : laisser-aller, jugement, critique, ingérence, fermeture, imposition, confusion, incompréhension, cliché, préjugé, manque de gestion, désinformation, individualisme, conflit, irrespect, orgueil,... « un esprit nombriliste dans le règne de la critique ».

Pour conclure (C.d. et C.e.) : selon l'avis des Directeurs et Directrices d'établissements scolaires, une participation parentale constructive et positive aurait pour fondements la présence régulière de parents investis, motivés, enthousiastes, intéressés, concernés, respectueux (des différents acteurs de la communauté éducative) qui s'informent (échantent), comprennent et informent, qui dialoguent et se positionnent tels des partenaires et collaborateurs (de confiance) du système éducatif – pour la mise en place de projets, pour amener des réflexions – qui travaillent, qui construisent pour le bien-être (par amour) de l'enfant !

A l'inverse, une participation parentale nuisible s'explique selon nos répondants par une un faible taux de représentativité dans l'A.P., par sa composition en membres individualistes, orgueilleux et mal informé, qui ne conduisent pas un partenariat avec l'ensemble de la communauté éducative mais qui au contraire se lient 'contre'... ils récoltent des avis principalement critiques, ils critiquent l'enseignement et expriment une opinion négative de l'établissement que fréquente leurs enfants... La fin en soi de l'A.P. n'est donc plus le bien-être de l'enfant à l'école !

C.f. Selon vous, la participation parentale varie en fonction de... ?

Qu'est-ce qui peut faire que des parents [qu'une famille] soi(en)t plus présent(e)s dans l'école que d'autres ? Y a-t-il des 'critères-types' définissant la famille participative ? Y a-t-il des 'critères-types' définissant l'école qui connaîtra un plus haut taux de participation ? Finalement, qu'est-ce qui pourrait expliquer le fait que certaines familles soient plus présentes que d'autres dans l'école ?

Pour cette nouvelle question ouverte, nous avons procédé en créant une typologie des réponses formulées par groupement des opinions semblables entre-elles, dans une désignation que nous pensons représentative¹⁸. Bref, nous avons catégorisé les réponses selon ces cinq repères ou critères :

- L'implication dans le développement de l'enfant
- La représentation de l'école (et du monde de l'éducation) et son vécu d'école
- Les caractéristiques familiales, parentales et individuelles propres
- Les membres du comité A.P.
- L'accueil de l'A.P.

¹⁸ Remarque : Soulignons que suite à cette liberté de réponse offerte par un questionnaire ouvert s'en suit (C.g.) la même interrogation mais cette fois par voie de question fermée (en terme d'accord : oui/non).

- Critère 1 : l'implication dans le développement de l'enfant

La famille participative met la priorité sur les progrès de l'enfant. Elle s'intéresse avant tout à son évolution, à sa réussite scolaire. Dès lors, la participation parentale varie en fonction du degré d'aspiration des parents vis-à-vis des études supérieures (réussite !).

- Critère 2 : la représentation de l'école (et du monde de l'éducation) et le vécu d'école

La famille partenaire voit l'école comme un endroit où l'enfant aime apprendre, s'y sent bien et progresse. Cette vision de la scolarité varie quant à elle en fonction de ce qu'eux ont vécu « enfant ».

La participation du parent pourra aussi être liée à l'existence de liens amicaux avec certains membres de l'équipe éducative.

De plus, la famille collaborative développe avec l'école, avec TOUS (enfants, écoles, parents) une communication positive. Elle dépense de l'énergie 'pour'..., elle concourt dans un climat de confiance avec l'équipe éducative pour un bien-vivre dans l'école.

- Critère 3 : les caractéristiques familiales, parentales et individuelles propres

L'implication parentale varie en fonction du milieu socio-culturel familial ainsi qu'en fonction du niveau d'études¹⁹ des parents. Elle dépend également de l'importance qui est accordée à tout ce qui est scolaire. Enfin, elle fonction de l'importance que l'enfant occupe dans la famille.

La mobilisation parentale peut aussi varier selon les disponibilités et motivations familiales : trouver le temps de s'y investir.

Finalement, la présence du parent à l'école dépendra également de son ouverture d'esprit et de son aptitude à communiquer.

- Critère 4 : les membres du comité de l'A.P.

La participation parentale est davantage dynamisée quand l'A.P. est présidée par une personnalité énergique, généreuse, sociable (qui entretient des relations cohérentes, positives et constructives, de confiance, de respect et de partenariat avec la Direction). L'équipe éducative peut également contribuer au bon fonctionnement d'une AP. Les membres sont quant à eux des bénévoles impliqués et motivés dans leur 'travail'. Parfois, une personnalité plus marquée, plus enthousiaste modifie le fonctionnement d'une AP mais, le plus souvent, un fonctionnement collégial modère les ardeurs et régule les rapports.

¹⁹ Nous aurions pu interroger de la même manière les Directions sur un paramètre que nous aurions nommé 'instruction'.

- Critère 5 : l'accueil de l'A.P.

La participation parentale est favorisée lorsqu'un réel accueil est réservé aux parents par l'équipe éducative, lorsque la 'place' parentale est valorisée, lorsqu'il y a une valorisation par l'équipe éducative (et autres) du temps à consacré à la fonction occupée au sein de l'A.P. en somme, la qualité de la communication et de l'accueil réservé aux parents par l'école influe sur leur mobilisation 'pour'.

C.g. La participation parentale varie, selon vous, en fonction de :

Dans le tableau ci-dessous vous pouvez constater en nombre de réponses (positives ou négatives) les avis des Directions sur ce qui peut être un ou des facteurs, des variables expliquant la participation (ou l'absence) parentale.

Faisons remarquer aux lecteurs que toutes les Directions ne se sont pas exprimées pour chaque items, nous n'arrivons donc pas forcément à un total systématique (oui+non) de 24 réponses.

Propositions ²⁰	Réponses : OUI	Réponses : NON
<i>L'origine sociale de l'élève, de sa famille ?</i>	18	5
<i>L'origine ethnique de l'élève, de sa famille ?</i>	14	8
<i>Du niveau d'étude des parents ?</i>	14	8
<i>Des projets des parents pour l'enfant ?</i>	20	4
<i>De la taille de l'établissement scolaire ?</i>	3	17
<i>Du vécu propre des parents quand ils étaient à l'école ?</i>	18	5

Pour conclure (C.f. et C.g.) : pour les chefs d'établissement(s) la participation parentale variera selon le vécu scolaire (et le niveau d'études) du ou des parents (une scolarité vécue comme positive impliquera certainement une plus grande présence à l'école, ou en tous cas une présence plus positive), selon l'implication dans le quotidien de l'enfant mais également selon la projection dans l'avenir que le parent s'en fait.

²⁰ Nous pourrions penser que ces propositions sont inter-liées... émettons l'hypothèse que le parent qui fait le moins confiance à l'école est le parent issu d'un milieu défavorisé, qui aura connu un mauvais vécu d'école de par une méconnaissance de l'institution même et de son utilité... cet élève-futur parent n'aura donc pas prolongé son parcours scolaire et ne projettera donc pas ce type d'attente sur son propre enfant → tout ceci expliquant l'absence de sa participation dans-à-pour l'école – ou au contraire, ne la projettera que trop !

Elle varie aussi selon des caractéristiques plus personnelles et familiales et moins de vécu d'école, à savoir : l'origine sociale (socio-culturelle) et l'origine ethnique. La participation parentale dépendra aussi de l'accueil qui sera réservé aux parents dans l'école ainsi qu'aux caractères et personnalités des membres (*comment résoudre des incompatibilités d'individualités ?*). Enfin, d'après les Directions, le taux de participation parentale ne dépend pas de la taille de l'établissement... qu'ils aient inscrits leur enfant dans un petit ou dans un grand établissement, la propension à la présence du parent à l'école ne varie pas.

Finalement, d'après nos répondants, le parent qui s'implique est un parent qui aide son enfant dans sa scolarité et soutient l'école pour la réussite de ce dernier.

C.h. Etes-vous d'accord avec ces affirmations ?

Afin d'affirmer ou d'affiner certaines opinions tenues vis-à-vis de la participation parentale et de la présence d'A.P. au sein des établissements scolaires, nous avons fait le choix de proposer aux chefs d'établissements une série d'affirmations vis-à-vis desquelles nous leur demandions de se positionner par la positive ou la négative.

De nouveau, nous attirons l'attention de l'intéressé sur le fait que toutes les Directions ne se sont pas exprimées systématiquement pour chaque items, nous n'arrivons donc pas forcément à un total, pour chaque ligne, de 24 réponses.

Affirmations	Réponses : OUI	Réponses : NON
<i>Les parents des classes sociales plus populaires n'ont pas les outils nécessaires pour exprimer clairement leurs attentes</i>	17	4
<i>Lorsque les parents ou les enseignants ne se sentent pas pleinement en confiance vis-à-vis de leurs interlocuteurs et ne sont pas sûrs de leurs compétences ou de leurs aptitudes à dialoguer d'égal à égal, ils préfèrent éviter les contacts directs</i>	18	5
<i>Les grandes écoles situées dans les centres villes maintiennent une plus grande distance avec les parents</i>	2	14
<i>Plus la famille aura tendance à fonctionner de manière fusionnelle (à l'inverse de coopérative), plus l'accent sera mis sur la cohésion du groupe familial, plus grande sera la réticence vis-à-vis du monde</i>	8	11

extérieur et donc plus grande sera la distance avec l'école		
---	--	--

Pour conclure (C.h.) : les chefs d'établissement(s) estiment que les parents des classes sociales plus populaires manquent d'outils nécessaires pour exprimer clairement leurs attentes. Ils pensent que les parents ou les enseignants préfèrent éviter les contacts directs lorsqu'ils manquent de confiance en eux (et/ou mutuelle) et ne sont pas sûrs de leurs compétences ou de leurs aptitudes à dialoguer d'égal à égal. Pour eux, la taille de l'école ainsi que sa situation (rurale ou de ville) ne modifie pas le contact avec les parents. Enfin, ils ne pensent pas qu'un 'repli familial' soit synonyme de fermeture vis-à-vis de l'école.

C.i. Le Conseil de participation est-il mis en place dans votre école ?

Nous avons obtenu à cette question :

- 21 réponses positives,
- aucune réponse négative,
- une réponse affirmant qu'il est en cours,
- et enfin une réponse affirmant qu'il est bel et bien mis en place mais qu'il n'y a pas de suivi.

Remarque : Nous nous interrogeons... absence de suivi... *Qu'est-ce à dire ?*

Nous posons plusieurs hypothèses :

- *soit le Conseil de participation est mis en place, il y a donc effectivement rencontres et discussions de représentants de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, il y a des prises de positions et des propositions de projets qui naissent, mais aucune suite n'est donnée vis-à-vis de ces choix,*
- *soit le Conseil de participation existe mais il ne se réunit pas.*

Les parents sont-ils représentés ? Si oui, comment sont-ils mandatés ? Comment fonctionnent-ils ?

Les représentants des parents sont le plus souvent mandatés par l'A.P. sur base volontaire, sur base constructive en fonction des besoins. Il y a un appel aux candidats, s'en suit soit un vote, soit une désignation. Ou bien, ils ont élus lors de l'Assemblée Générale de l'A.P. - légalement/statutairement -. Ils sont à nombre égal avec la représentation des profs et des membres extérieurs.

Comment fonctionnent-ils ? Les parents se consultent et se réunissent avant le Conseil de participation²¹.

²¹ Une remarque émise par une Direction : *ils ne sont pas représentatifs, ils viennent pour bavarder mais aucune information n'est transmise, cela ne fait pas évoluer les relations.*

C.j. Selon vous, est-ce que la réussite de l'élève influence la participation parentale dans l'école ? Si oui, dans quel sens ?

Pour la plus grande partie des répondants, c'est **non**.

Voici le détail des avis obtenus :

- Oui : 7 répondants



Que disent les Directions ?

- *oui, mais pas toujours,*
- *oui, elle peut l'influencer,*
- *oui, les parents à 'enfants sans problème' sont plus représentatifs,*
- *oui, Un parent participant à la vie de l'école augmente considérablement les chances de réussite de son enfant,*
- *oui, les parents dont les enfants fonctionnent bien participent plus facilement à la vie de l'école.*

- Non : 12 répondants



Que disent les Directions ?

- *pas nécessairement,*
- *je ne crois pas,*
- *non, mais les attentes des parents sont avec leur participation à l'A.P.,*
- *non, absolument pas.*

- Autre : 2 répondants



Que disent les Directions ?

- *des parents sont convoqués lorsque nous rencontrons des difficultés avec certains élèves afin de mettre en place des aides pour leur réussite,*
- *il faut recontacter les parents dont l'enfant recommence à filer du mauvais coton,*
- *l'image du parent peut être blessée si l'enfant va mal.*

D. Formation à la relation familles-école

Eprouvez-vous le sentiment que vous ou votre équipe éducative soyez suffisamment formés à la relation famille-école ? Un manque de formation ou d'information dans ce sens peut-il être selon vous un obstacle, un frein à la participation parentale ? Quels seraient ces manques ? Quels seraient vos besoins ?

Pour répondre à cette question, les chefs d'établissements se sont surtout exprimés sur base du fonctionnement actuel de leur A.P. : ils ont souligné le fait qu'elle fonctionne bien (par elle-même), que le dialogue est ouvert et constructif et qu'une information est transmise aux parents.

A côté de cette première piste et comme nous pouvions le présager, deux types de positionnements transparaissent dans le cadre de cette question :

- il y a 'les pour',
- il y a 'les contre'.

- Pour plus ou une meilleure (in)formation

Pour reprendre de manière directe et concise les propos des Directions, voici en quelques mots les arguments énoncés en faveur d'une – meilleure – (in)formation.

Certains chefs d'établissement sont conscients de cette carence et vont donc tenter, comme ils le peuvent, de se former et de s'informer. Ils soulignent notamment les conséquences de cette non-préparation aux relations familles-école (surtout pour professeur débutant dans le métier). Entre autres, ils présentent le fait qu'il arrive parfois que l'enseignant manquant de pratique, de 'technique' ou de sensibilisation se retrouve parfois à devoir justifier son travail sous les critiques. Mais aussi, le fait qu'ils ne sont pas préparés à annoncer aux parents que leur enfant a un problème et qu'ils ne sont pas non plus préparés à gérer des situations conflictuelles diverses. Finalement ils argumentent cette carence en (in)formations par le fait que les jeunes enseignants découvrent (parfois avec effroi) que les contacts avec les parents sont éprouvants.

Remarque : certains établissements sont invités et participent à des recherches-action portant sur cette thématique qu'est la relation familles-école.

- Contre plus ou une meilleure (in)formation

A l'inverse, une série d'avis présentent une non-nécessité de former l'enseignant (le futur enseignant) à la relation familles-école... d'ajouter cette tâche à l'enseignant déjà surchargé ou au programme du futur enseignant qui est déjà débordé !

Les enseignants n'ont pas le temps et la disponibilité nécessaires ! disent-ils. Selon cette opinion, il n'y a pas un besoin d'être plus informé puisque 'tout va bien'. De plus, ce qui importe c'est de connaître le milieu culturel et socio-économique des parents. Enfin, selon les Directions occupant cette position... c'est en se nourrissant du vécu quotidien, des relations quotidiennes et de son expérience que l'équipe éducative apprend à appréhender aux mieux les parents à, dans et pour l'école.

E. Conclusions

Remarques sur la participation parentale à l'école, sur le partenariat famille-école... [reprendre les différentes idées émises mais dans un jugement plus personnel et bâti sur l'expérience et le vécu de Directeur/Directrice d'école]

En quelques mots, quel constat pouvez-vous faire en tant que directeur/directrice d'école(s) sur la participation parentale dans votre établissement ? Il peut s'agir de remarques positives comme négatives.

Nous invitons le lecteur à se rendre en partie annexe pour parcourir les dernières remarques et conclusions apportées par les répondants à cette enquête... Nous y présentons les propos tenus tels quels.

2. Les résultats : des commentaires et réflexions

Nous clôturons cette partie analyse et présentation par un rappel commenté des résultats obtenus aux diverses interrogations. Plus précisément, nous allons en fait ré-aborder ces divers points :

- des remarques particulières au sujet de l'échantillon même, des répondants : nous proposons quelques remarques à prendre en considération pour la lecture de ce document ;
- une A.P. peut être créée suivant deux démarches, trois possibilités ;
- une 'bonne' participation parentale : nous refaisons le tour de la question de ce que représente une 'bonne' participation parentale, pour les Directions ;
- une 'bonne' A.P. : dans le même ordre d'idée, qu'est-ce qu'une 'bonne' A.P., pour les Directions ;
- des considérations et constats négatifs relatifs à la participation parentale et à la mise en place d'une A.P.

A. Les répondants

Rappelons que nous avons choisi d'interroger ce public (constitué de Directions des écoles qui comptent ou, ont compté, en leur sein une Association de parents et donc qui connaissent ou, ont connu, une certaine mobilisation parentale) suite au constat précédent, dans le cadre de l'étude 2007, selon lequel les parents (un sur deux) accordent bel et bien du crédit au rôle des Directions pour leur participation à-dans-pour l'école de leur enfant. Leur présence peut, en effet, se révéler être conditionnée par l'importance qui leur sera accordée par le chef d'établissement.

Nous n'avons obtenus malheureusement qu'une vingtaine de réponses (24) sur les 390 contacts établis (par courrier) ce qui correspond à peine à 6% de participation. *Peut-on en établir un lien de correspondance avec un désintérêt de la part des chefs d'établissement(s) vis-à-vis de la participation parentale ?* Nous n'établirons pas de raccourci si direct²². Néanmoins, ce constat reste révélateur et indicateur de l'importance attachée à un travail de réflexions pour une (re)mobilisation de la participation parentale.

Remarquons également que nous avons obtenu les opinions d'un échantillon de Directions que nous définirions de 'jeune'. En effet, plus de la moitié d'entre-elles sont entrées en fonction après 2004. *Est-ce une généralité de situation d'école ou est-ce parce que ce sont les plus jeunes qui s'intéressent à cette problématique ?*

B. Naissance d'une A.P.

Comme nous l'envisagions, une A.P. peut voir le jour de trois manières :

- soit du désir de parents de s'associer avec l'école, pour le bien-être et la réussite de leur enfant, pour un mieux-vivre d'école ;
- soit d'une nécessité ou d'un souhait établi par le chef d'établissement de la présence dans l'école d'un autre organe de concertation,
- soit d'une situation problématique qui a demandé sa résolution par groupement de personnes traversant ensemble cette même difficulté... Trop tard...

Une fois de plus, le rôle de la Direction de l'école est souligné pour une présence parentale pour plus de richesses dans une communauté éducative (pour une école riche de points de vue, de diversités d'échanges, de multiplicités). *Comment ? Ou en d'autres termes qu'entend-on par 'bonne' participation parentale ou par 'bonne' A.P. ?* Nous tentons d'y répondre au travers des deux points suivants.

²² Pour rappel ce questionnaire a été diffusé en début d'année scolaire

C. Une 'bonne' participation parentale

Comment les Directions des écoles la définissent-elles ?

C'est une participation respectueuse de **tous** les acteurs de/dans l'école... enfants, parents, équipe éducative, Direction, etc.

Les parents participatifs dans l'école déploient de nouveaux canaux de communication, ils organisent des rencontres, des activités ludiques, conviviales et festives. Autrement dit, l'A.P. permet le déploiement d'un nouveau ou d'un meilleur réseau d'échanges, elle est un intermédiaire-partenaire riche. La Famille est un lieu d'éducation (qui passe par un suivi de la scolarité de l'enfant).

Notons que l'idée de partenariat entre l'école et les familles est une conception nouvelle. L'histoire de l'école laisse plutôt percevoir une très grande méfiance de l'école à l'égard des familles, qui s'explique par le rôle particulier tenu par l'école dans la construction de la société moderne²³.

En somme, une 'bonne' participation parentale vise à l'amélioration du bien-être de tous les enfants au sein de l'école (avant-pendant-après), dans le vécu de leur scolarité en laissant en suspend les questions d'ordre pédagogique qui sont du ressort de l'équipe éducative. Autrement dit, une 'bonne' participation parentale passe par un cadrage clair des rôles de chacun ainsi que par une définition précise de ce que l'on entend par 'pédagogique' (les limites entre le pédagogique et le non-pédagogique), domaine dans lequel les parents ne sont généralement pas invités à entrer et participer.

Une 'bonne' participation parentale c'est aussi des parents qui préparent leur enfant aux journées scolaires, en répondant à leurs besoins primaires. Commentons cette remarque formulée par un chef d'établissement par le biais d'un constat établi théoriquement qui dit que *l'école façonne, ou tente de façonner, à son image, et pour ses besoins, les parents des élèves. Par les rythmes qu'elle impose, par les codes et les règles qu'elle produit, par le contrôle normatif qu'elle induit, l'école désorganise et réorganise la vie et la cellule familiale²⁴*. L'A.P. peut alors devenir interprète des attentes et besoins des parents pour l'institution scolaire et vice versa, et dès lors mettre fin à d'éventuelles formes de jugement ce qui créera de communication et de compréhension entre 'ces deux mondes'.

Finalement, une 'bonne' participation parentale c'est une collaboration, un partenariat positif et constructif basé sur l'échange, la communication, l'empathie et la compréhension. C'est adopter une implication complémentaire aux autres membres de la communauté éducative en visant l'épanouissement de l'enfant.

²³ Bouveau, P., Cousin, O. et Favre, J., *L'école face aux parents. Analyse d'une pratique de médiation*, p.30

²⁴ Perrenoud, P. (1994) cité in Bouveau, P., Cousin, O. et Favre, J., *L'école face aux parents. Analyse d'une pratique de médiation*, p.31

D. Une 'bonne' A.P.

Comment les Directions des écoles la définissent-elles ?

C'est une A.P. *thermomètre*, une instance de relais (représentative de **tous** les parents pour **tous** les enfants) des points de vue des parents vers les autres membres de la communauté éducative (et les enfants) et vice versa. Elle lui est complémentaire à l'équipe éducative. C'est un liant. Elle permet de meilleurs contacts entre l'ensemble des personnes présentes dans l'école, une meilleure communication générale. Elle aide, elle comprend, elle soutient, elle structure, elle coordonne parfois, elle collabore souvent. Elle informe et s'informe. Elle permet et diffuse une image positive de l'école.

C'est une A.P. rigoureusement tenue... structurée, ordonnée, gérée, réglée, organisée, intéressée, concernée, maintenue, pérennisée... Ce qui sous-tend un R.O.I. (règlement d'ordre intérieur pensé consciencieusement et rédigé rigoureusement), des élus représentatifs et 'professionnel' de la tâche qui leur incombera de mener. Là, l'élection du Président est tout singulièrement importante. En effet, celui-ci se verra devenir le ciment de la structure A.P. et le vecteur de sa continuité.

CHAPITRE IV : les recherches comparées

Chapitre IV : les recherches comparées

1. Rappelons,

Ce chapitre reprend les conclusions formulées au travers des trois volumes de l'étude. En effet, nous allons - en croisant les constats effectués durant ces trois années d'étude - proposer un maximum de **pistes à envisager face à la baisse ou au manque de la participation parentale à-dans-pour l'école**. En cela, nous n'affirmons pas que notre liste soit exhaustive. Nous avons simplement récolté une série d'opinions et d'avis de recherches que nous allons croiser indistinctement de leurs sources.

Bref, la participation parentale pourrait être revue à la hausse si...

- les enseignants étaient formés (formation initiale et continuée) à la relation familles-école, ce qui pourrait avoir comme conséquence directe une communication sollicitant le partenariat (naturellement ou pas suggestion) et des contacts plus systématiques ;
- les parents étaient également davantage formés et informés pour à l'accompagnement de leurs enfants dans leur scolarité et au dialogue familles-école (rappelons que le parent est autodidacte dans ses fonctions, il apprendra ce nouveau rôle au jour le jour...) ; si les parents étaient mieux 'instruits' sur la définition de leur rôle tout comme sur le fonctionnement général du système scolaire (pour qu'ils y trouvent leur place) ;
- les parents étaient remotivés notamment par la voie de l'éducation permanente²⁵... l'Association de parents n'est pas uniquement un comité des fêtes ;
- les initiatives rapprochant les familles de l'institution scolaire étaient davantage sollicitées et valorisées ;
- les parents étaient plus régulièrement invités à l'école, et pas uniquement en cas de problèmes ;
- la tendance croissante à l'individualisme était combattue ;
- un cadre décrétoal organisant la représentation parentale (ce qu'a fait la FAPEO en 2006 et ce qui est prévu par la priorité 10 dans le Contrat pour l'école) voté ;
- nous nous interrogeons plus et mieux sur les modalités d'organisation des associations et sur la manière d'activer tous les parents et d'organiser leurs associations en vue de mieux assurer leur représentativité ;
- des campagnes de sensibilisation étaient organisées afin d'expliquer clairement aux parents non-membres de l'A.P. le rôle et les potentialités d'une association de parents (si les possibilités nous étaient offertes) ;
- les possibilités de réunions étaient pensées pour un maximum de participation ;

²⁵ **L'éducation permanente** vise l'analyse critique de la société, la stimulation démocratiques et collectives, le développement de la citoyenneté active et l'exercice des droits sociaux, culturels, environnementaux et économiques dans une perspective d'émancipation individuelle et collective des publics visés et l'expression culturelle in décret sur l'action associative dans le champ de l'éducation permanente du 17 juillet 2003 et son arrêté d'application du 28 avril 2004.

- le besoin de l'investissement du parent à l'école lui était clairement renvoyé (dès lors peut-être que le temps nécessaire à l'implication au sein d'une A.P. sera plus facilement 'trouvable' ; il est nécessaire que les parents se sentent vraiment utiles !
- une réelle ouverture de l'école aux parents était perceptible ;
- l'implication de parents était davantage renvoyée aux autres parents, ce qui solliciterait l'envie de ceux-ci à les rejoindre (ou soutenir) dans leurs activités ;
- la participation parentale déjà en place était orientée vers une certaine pérennité organisationnelle (choix des membres, gestion, P.V., relance, ouverture aux autres parents, contacts avec la Direction, etc.) ;
- la participation parentale était pilotée autour de l'objectif d'un mieux-vivre d'école – pour l'épanouissement de l'enfant – ; cette ambiance positive contribuerait peut-être à éveiller le souhait d'y prendre part... ;
- les parents étaient davantage conscientisés sur cet espace A.P. synonyme de citoyenneté, de démocratie, c'est une part collaborative vers une meilleure société.

Enfin, l'aspect formatif et informatif est un des plus essentiels pour une (re)mobilisation parentale à l'école : les (futurs) enseignants, le personnel éducatif et les parents doivent être mieux formés et informés. Un vrai partenariat ne s'élabore pas 'au feeling', il doit être pensé... chacun doit connaître le rôle qu'il a à jouer /prendra au sein de la communauté (éducative). Une A.P. partenaire doit être structurée consciencieusement et créée habilement.

La participation parentale à l'école doit en cela être (re)valorisée, que ça soit par le biais d'un cadre décretaal ou par le biais d'une vision positive (clairement montrée par le chef d'établissement, par l'A.P.) de la place du parent dans l'établissement scolaire de son enfant. Son rôle est majeur, il doit en avoir conscience. Le parent a besoin d'entendre qu'il est un protagoniste d'une communauté éducative plus riche et donc acteur de la réussite, du bien-être et de l'épanouissement de son enfant, DE TOUS les enfants à l'école.

Il y a donc,

→ un avant...

Une formation, une information, une connaissance et une sensibilisation dispensée à tous.

→ un pendant...

L'A.P. et l'ensemble de l'équipe éducative tisse des liens de partenariat, ils sont liés et agissent ensemble.

→ un après...

Une dynamique parentale présente et mise en place doit être assurée et pérennisée dans le temps.

2. Conclusion(s)

Les parents ont souligné l'importance du rôle qu'occupe la Direction de l'école pour leur mobilisation dans-à-pour l'école. Les chefs d'établissements ont des avis partagés quant à la place qui doit être accordée aux parents dans-à-pour l'école. Une partie s'affirme catégoriquement contre un espace laissé aux parents, une autre est moins catégorique mais exprime quelques réticences (pas d'ingérence dans le domaine pédagogique) et une dernière qui manifeste un enthousiasme pour une école du partenariat familles-école.

Les appréhensions des Directions semblent naître d'une crainte de perdre la maîtrise d'une telle structure (A.P. et parents partenaires de l'équipe éducative). Cette fermeture peut-être causée soit par un vécu négatif soit par peur d'inadéquation des objectifs et de non-complémentarité des rôles.

Ajoutons donc à ces divers propos une conclusion relative à ce troisième volume :

Cette étude en trois volumes veut déconstruire in fine ce bilan négatif des relations entre les familles et l'école qu'établit l'institution scolaire.

Rappelons que nous avons alors fait le choix d'aborder le point de vue des Directions, car étant les gérants d'une structure scolaire, une (re)mobilisation de la participation parentale vers une vision plus positive de la famille (à l'école) peut passer par eux. Mais pour cela, il fallait connaître et comprendre plus en détails leurs opinions sur la question. Ce que nous avons fait.

A présent, nous savons qu'il y a une certaine conscientisation de leur part sur l'importance d'un partenariat familles-école pour un mieux-vivre d'école et pour l'épanouissement des enfants. Nous avons également pu mettre l'accent sur certaines appréhensions qu'ont les Directions à laisser entrer les parents dans leur école : un manque d'information, une confusion des rôles et des fonctions, des personnalités incompatibles, une communication inefficace ou obscure, un manque d'investissement et de suivi (ce qui leur donnerait un travail de maintien d'A.P. en plus), etc. Ayant pris connaissance de ces craintes, la FAPEO peut solliciter l'attention de ses parents membres sur ces aspects particuliers.

Nous parlons de rôles et de fonctions, précisons... les Directions craignent en particulier une ingérence des parents dans les questions pédagogiques ; mais en ce qui la concerne, *comment gère-t-elle ce partenariat elle-même sans entrer dans le contrôle au niveau familiale ?*

La critique à l'égard des parents – sur leur incapacité à tenir leur rôle parental – est portée généralement par leur souci à faire entrer l'école à la maison (le suivi des devoirs, le respect des besoins primaires pour préparer la journée scolaire, etc.). C'est une forme de contrôle de l'école sur la famille, *le rapprochement revient à une mise à distance des familles pour les maintenir dans un cadre strictement défini par l'école elle-même*²⁶. ... Dès lors, comment construire ensemble un jugement positif et constructif sur l'école ?

Il faut donc éveiller les consciences de part et d'autre. Chacun des partenaires doit connaître et comprendre les difficultés rencontrées par ces deux lieux de vie de l'enfant. N'oublions pas qu'il doit y avoir continuité et symbiose entre la famille et l'école, afin que l'enfant ne se sente pas partagé (et ne doive pas à un moment donné choisir entre une des deux voix). **Pour ce, il faut former, informer, sensibiliser, échanger, communiquer, rendre transparent, écouter et se détacher de toute forme de jugement.**

Ainsi, nous ne parlerons plus en termes d'intrusion (voir de violence) de l'école à la maison ni d'ingérence des parents dans l'école mais de partenariat entre 'co-acteurs', collaborateurs, 'co-gestionnaires', co-... œuvrant pour la réussite de l'école et donc pour la réussite et l'épanouissement de l'enfant.

²⁶ Bouveau, P., Cousin, O. et Favre, J., *L'école face aux parents. Analyse d'une pratique de médiation*, p.36

Bibliographie

FAPEO, *La participation parentale dans l'enseignement officiel en Communauté française, « quelles pistes envisager face à la baisse de la participation parentale ? », Vol. I et II*

FAPEO, conférence de presse de rentrée 2008-2009, *Vers une école contre l'abandon et l'échec scolaires*

Bouveau, P., Cousin, O. et Favre, J. L'école face aux parents. Analyse d'une pratique de médiation, Paris : éd. ESF, 1999

Migeot-Alvarado, J., Les relations école-familles. Peut mieux faire, Paris : éd. ESF, 2000

Perrenoud, Ph. Ce que l'école fait aux familles : inventaire, in Montandon, C., Perrenoud, Ph. (Dir.), *Entre parents et enseignants : un dialogue impossible ?*, Berne, Lang, 1994, Chapitre 3, pp. 89-169 (2^{ème} éd. Augmentée, 1^{ère} éd. 1987)

DicoMaths : <http://bibimath.net/dico/index.php3?action=affiche&quoi=./e/effectif.html>

Education permanente : définition : <http://www.educperm.cfwb.be/>
<http://www.ulb.ac.be/cal/laiciteAZ/educationpermanente.html>

G. TSAFAK, *Comprendre les sciences de l'éducation*, l'Harmattan, 2001, p. 95.

http://fr.ca.encarta.msn.com/dictionary_2016022637/p%C3%A9dagogie.html

Science de l'éducation ayant pour objet les contenus, les méthodes d'enseignement et l'art d'enseigner.

http://www.cite-sciences.fr/lexique/pop_definition.php?idmot=497&iddef=1110&id_expo=47&lang=fr&id_habillage=80

http://www.cite-sciences.fr/lexique/pop_definition.php?definition=2&idmot=510&iddef=1123&idmedia=&id_expo=47&lang=fr&id_habillage=80

Larousse, dictionnaire de français

*** La question « du pédagogique » : par Gisela Da Silva Almeida**

Remarque : Pour davantage de références théoriques, nous vous renvoyons au vol. I de l'étude.

Annexes

Annexes

Une association de parents (A.P.), c'est...

Un groupe de parents dont les enfants fréquentent la même école, qui a pour but de collaborer avec les autres membres de la communauté éducative, dans un esprit constructif et par un dialogue permanent, à l'amélioration de la qualité de vie de tous à l'école.

Une association de parents doit donc être perçue comme un relais entre les parents et les représentants de l'école. Et non, comme un lieu de revendications personnelles, un lieu de critiques des enseignants, une amicale...

L'association de parents participe à la vie et au développement de l'école, elle soutient les projets porteurs pour les enfants afin qu'ils évoluent dans un environnement positif et épanouissant.

Questionnaire destiné aux Directions à propos de la participation parentale

Questionnaire d'enquête d'opinion(s)

Destiné aux Directions des écoles de l'Enseignement officiel en Communauté française de Belgique qui comptent ou ont compté une Association de parents (A.P.) affiliée à la FAPEO.

Qu'en est-il de la participation parentale à l'école ?

Suite à l'observation de nombreux acteurs de terrain de la diminution constante de la participation parentale et d'un partenariat familles-école trop fragile et insuffisant, il a été décidé, en 2006-2007, de réaliser une étude (en plusieurs volumes) portant sur cette problématique.

En 2008-2009, nous en sommes au troisième volet de cette recherche. Après avoir étudié, dans un premier temps, la problématique sous un angle plus théorique et généralisé, nous nous sommes intéressés dans un deuxième volet à l'avis des politiques et des parents. Pour cette troisième partie, nous allons nous attacher à l'opinion des Directions d'écoles qui comptent (ou ont compté) une Association de parents affiliée à la FAPEO : *Qu'en est-il de la participation parentale à l'école ? Avis des Directions d'établissements de l'Enseignement Officiel en Communauté française de Belgique.*

Brièvement, la première partie, plus théorique a établi un état des lieux de la situation et a posé le constat qu'effectivement, la participation parentale est en baisse. Elle présente les diverses causes et tente d'en dégager quelques pistes de réflexion pouvant mener à des actions concrètes afin d'inverser cette tendance*.

Pour le second volume, nous avons distribué un questionnaire d'enquête à l'attention de différents ministres ayant (eu) en charge l'enseignement de 1966 à 2007. Nous avons également interrogé des parents à propos des motifs justifiant leur engagement ou non-engagement dans des Associations de parents. Les résultats obtenus ont été comparés aux conclusions du premier volume*.

Enfin, pour ce troisième volet, nous allons davantage nous intéresser à l'opinion des Directions d'écoles fondamentales et secondaires. En effet, ce sont elles qui détiennent la clé pour la mise en place de contacts privilégiés, de communications constructives entre l'école et la famille. Ainsi, dans le but d'avancer un cadre de situation, nous allons procéder par questionnaire d'opinion(s).

En quelques mots, nous désirons sonder les chefs d'établissement afin de connaître leurs impressions concernant la participation parentale (évidemment ces données seront tenues dans le cadre de la FAPEO, en toute confidentialité); *la jugent-ils en baisse ?, quelles sont, selon eux, les explications qui sont à apporter à un niveau plus ou moins bas ou élevé d'implication des parents à l'école ?, pour eux les demandes individuelles et les demandes d'A.P. sont-elle divergentes ou convergentes ?, qu'est-ce que l'école met en place pour faire venir les parents ?, quels jugements portent-ils sur la présence d'une A.P. dans un établissement scolaire ?*

I. Fiche d'identification

1. Descriptif de l'école

Etablissement scolaire n° ... (sera complété par l'enquêteur - afin de garder le caractère confidentiel des réponses données dans le cadre de cette enquête)

Racontez-nous votre école : description détaillée de votre établissement – fondamental/secondaire ? Ecole de ville ? Ecole de village ? Enseignement spécialisé ? Filières d'enseignement ? Ecole secondaire générale, technique ou professionnelle ? Ecole adossée (attenance – non attenance) ?

De la région de/du : ...

Nombre d'élèves dans l'établissement [+/-] : ...

Je suis Directrice / Directeur depuis : ...

2. Descriptif de l'Association de parents [A.P.] :

A ce jour, l'école compte-elle une A.P. ?

☼ oui

☼ non

2. (Re)dynamisation du mouvement parental

a. Selon vous, quel serait le meilleur moyen de contribuer à la (re)dynamisation du mouvement parental ?

b. Selon vous, qu'est-ce qui contribuerait au regain de la participation parentale sous forme d'A.P. dans une école ?

3. Rôles, fonctions et apports d'une A.P.

a. Selon vous, quels sont les apports d'une A.P. dans l'école – dans votre école ?
[5 points]

-
-
-
-
-

b. Selon vous, quelle doit/ quelles doivent être le/les rôles tenu(s) par une A.P. ?

c. Selon vous, quels sont les rôles spécifiques et complémentaires de l'école et de la famille et/ou de l'A.P. ?

d. Dans quelle(s) mesure(s), les parents ont, selon vous, une part à prendre aux questions pédagogiques ?

Comment percevez-vous le fait que les Conseils de participation aient pour mission d'aborder avec les parents des aspects plus pédagogiques ?

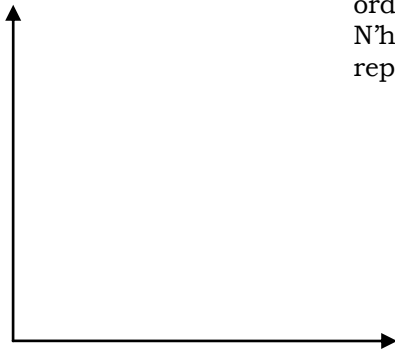
e. Quelles difficultés pouvez-vous rencontrer (vous ou l'ensemble du personnel éducatif de l'établissement) dans vos relations avec la « structure A.P. » ? s'il en est, avec la participation parentale, si non ?

4. La participation parentale

a. Selon vous, la participation parentale à l'école est :

- ☼ En hausse
- ☼ Stable, avec une bonne participation générale
- ☼ Stable avec une faible participation
- ☼ En baisse
- ☼ Inexistante

b. Selon vous, quelle forme graphique peut prendre l'évolution du taux de participation parentale ? Tentez une représentation, en ajoutant des références dates, commentaires ou légendes si vous le souhaitez.



LEGENDE : en abscisse : l'axe temps ; en ordonnée l'axe taux de participation. N'hésitez pas à indiquer sur ces axes des repères, des données.

c. Expliquez : pourquoi cette allure dans l'évolution ? Qu'est-ce qui explique la hausse / la baisse / l'absence / la constance de la participation parentale ? (entourez ce que vit votre établissement)

d. Proposez une série de mots clés qui selon vous caractérisent une participation parentale « constructive » et profitable (5 minimum – par ordre d'importance décroissante)

- ☼
- ☼
- ☼
- ☼
- ☼

e. Proposez une série de mots clés propres à une participation parentale « nuisible » (5 minimum – par ordre d'importance décroissante)

- ☼
- ☼
- ☼
- ☼
- ☼

f. Selon vous, la participation parentale varie en fonction de... ?

Qu'est-ce qui peut faire que des parents [qu'une famille] est plus présente dans l'école qu'une autre ? Y a-t-il des 'critères-types' définissant la famille participative ? Y a-t-il des 'critères-types' définissant l'école qui connaîtra un plus haut taux de participation ? Finalement, qu'est-ce qui pourrait expliquer le fait que certaines familles soient plus présentes que d'autres dans l'école ?

g. La participation parentale varie, selon vous, en fonction de :

- l'origine sociale de l'élève, de sa famille ?

Oui Non

- l'origine ethnique de l'élève, de sa famille ?

Oui Non

- du niveau d'étude des parents ?

Oui Non

- des projets des parents pour l'enfant ?

Oui Non

- de la taille de l'établissement scolaire ?

Oui Non

- du vécu propre des parents quand ils étaient à l'école ?

Oui Non

h. Etes-vous d'accord avec ces affirmations ?...

Les parents des classes sociales plus populaires n'ont pas les outils nécessaires pour exprimer clairement leurs attentes.

Oui

Non

Lorsque les parents ou les enseignants ne se sentent pas pleinement en confiance vis-à-vis de leurs interlocuteurs et ne sont pas sûrs de leurs compétences ou de leurs aptitudes à dialoguer d'égal à égal, ils préfèrent éviter les contacts directs.

Oui

Non

Les grandes écoles situées dans les centres villes maintiennent une plus grande distance avec les parents.

Oui

Non

Plus la famille aura tendance à fonctionner de manière fusionnelle (à l'inverse de coopérative), plus l'accent sera mis sur la cohésion du groupe familial, plus grande sera la réticence vis-à-vis du monde extérieur et donc plus grande sera la distance avec l'école.

Oui

Non

i. Le Conseil de participation est-il mis en place dans votre école ? ☼ Oui ☼ Non
Les parents sont-ils représentés ? Si oui, comment sont-ils mandatés ? Comment fonctionnent-ils ?

j. Selon vous, est-ce que la réussite de l'élève influence la participation parentale dans l'école ? Si oui, dans quel sens ?

5. Formation à la relation école-famille

a. Eprouvez-vous le sentiment que vous ou votre équipe éducative soyez suffisamment formés à la relation famille-école ? Un manque de formation ou d'information dans ce sens peut-il être selon vous un obstacle, un frein à la participation parentale ? Quels seraient ces manques ? Quels seraient vos besoins ?

En conclusion : remarques sur la participation parentale à l'école, sur le partenariat famille-école... [reprendre les différentes idées émises mais dans un jugement plus personnel et bâti sur l'expérience et le vécu de Directeur/Directrice d'école]

En quelques mots, quel constat pouvez-vous faire en tant que directeur/directrice d'école(s) sur la participation parentale dans votre établissement ? Il peut s'agir de remarques positives comme négatives.

Merci pour votre participation

Conclusions apportés par les Directions

En conclusion : remarques sur la participation parentale à l'école, sur le partenariat famille-école... [reprendre les différentes idées émises mais dans un jugement plus personnel et bâti sur l'expérience et le vécu de Directeur/Directrice d'école]

En quelques mots, quel constat pouvez-vous faire en tant que directeur/directrice d'école(s) sur la participation parentale dans votre établissement ? Il peut s'agir de remarques positives comme négatives.

Groupe stable, composé des mêmes bonnes volontés.

En général les relations sont excellentes mais l'on rencontre peu d'intérêt aux réunions organisées où les enseignants informent des objectifs et attentes. Les présences prises montrent que les parents (qui devaient être présents) brillent par leur absence. Quand aux réjouissances, ils sont en général tous là.

Avec le petit nombre de parents qui se réunissent, l'entente est bonne, mais ils ne représentent qu'eux-mêmes et sont rarement intéressés par les problèmes que les enfants d'autres niveaux ou d'autres filières pourraient rencontrer.

En général les parents montrent de l'intérêt pour la vie de l'école, son bon fonctionnement. Ils osent venir rencontrer la direction ou l'enseignante quand un problème surgit... MAIS manque de soutien, de présence active lors des manifestations...

Depuis 25 ans que je connais l'AP de notre école, les différentes équipes que j'ai connues se sont toujours montrées assez respectueuses des rôles de chacun dans l'école. Il y a eu des festivités plus élaborées, des affinités plus accentuées, des entreprises plus audacieuses par le passé.

Il semble que les parents se lient moins d'amitié grâce à l'AP. Il y a moins d'intérêt pour le « coup de main » à donner. Il y a moins de parents qui se déplacent pour participer et on sent également le manque de moyens financiers, même dans les familles dites plus aisées. Et puis, on dépense moins d'énergie. Ce sont toujours les mêmes qui viennent à l'école... (idem pour les réunions de parents d'ordre pédagogique). Et ce n'est pas nouveau !

Un parent participant à la vie de l'école augmente considérablement les chances de réussite de son enfant. Il est évident que la participation des parents à la vie de l'école est un gage de qualité, de cohérence, de succès pour les enfants !

En fonction, depuis peu, mon expérience sur le sujet est réduite. Néanmoins j'ai pu constater le peu d'intérêt porté par les parents quant à l'aide qu'ils peuvent apporter à l'établissement scolaire que fréquente leur enfant. Tant que tout va, pourquoi changer, bouger, intervenir... ?

Personnellement je n'ai aucun problème de relation avec les parents de mon école, que du contraire... les relations individuelles sont fructueuses et des échanges ont

souvent lieu. Mais je remarque une baisse de la participation des parents aux réunions collectives.

Pour ma part, l'A.P. apporte énormément à l'école. Je peux vraiment compter sur elle pour l'organisation de fêtes... mais aussi en cas de besoin pour représenter l'école au sein du P.O... c'est ainsi que l'année dernière j'ai été soutenu par l'A.P. pour revendiquer un « emploi perdu » et donc subsidié sur fonds propres par la commune.

La participation parentale dans mon établissement est très variable. Sur les 3 implantations, une seule obtient une participation importante. Les autres, moyen voire rien. Certains parents ne s'impliquent plus dans rien, par manque de temps, d'argent, d'intérêt tout simplement. Et pourtant, tous les bénéfices reviennent à leurs enfants, mais... Certains sont très impliqués par contre, heureusement !

L'école serait un monde merveilleux s'il n'y avait pas les parents... avec les enfants, tout est possible !

J'ai de la chance de travailler dans une école où l'A.P., inscrite à la FAPEO essaye de faire un maximum pour tous les enfants de l'école. Au fur et à mesure des années, ils ont constitué une bibliothèque, riche de 2500 ouvrages. Chaque vendredi, 2 personnes reçoivent tous les enfants du primaire pour le choix d'un livre. Chaque enfant gère sa location par l'informatique. Les parents éditent un journal en étroite collaboration avec les enseignants. Ceux-ci envoient photos, textes,... les parents réalisent la mise en page, photocopient, relient, distribuent et je leur dis merci.

Chez nous, l'association des parents réalise beaucoup de choses malgré qu'ils soient peu nombreux. Leur volonté est toujours de faire avancer l'école, d'avoir un dialogue constructif, d'aider chaque fois qu'on a besoin d'eux.

Dans mon école excellent contact avec les membres de l'A.P. Réunion régulière une fois/mois : Direction + membres AP → résolutions des difficultés.

J'accueille toujours des parents et les laisse s'exprimer. Si je leur dis une remarque, je leur donne un temps de médiation. Nous nous revoyons. Rien n'est idéal car des conflits surviendront mais j'ai un certain recul et il me semble que ça sert à tout le monde. J'ai absolument voulu cette association et, c'est un choix nécessaire. L'école doit s'entourer. Seule elle est trop courte.

Elle est importante pour une bonne communication entre l'école et les parents mais parfois envahissante.

J'apprécie grandement la collaboration avec l'A.P. actuelle mais, je le répète, une école à l'AP qu'elle mérite. Il faut que la Direction tende la main aux parents, les aide à se structurer, les rencontre et collabore sincèrement. Sinon on va vers des A.P. qui affrontent l'école.

Je me félicite de la situation existante malgré le faible taux de représentation (bien que c'est l'école où l'A.P. compte le plus grand nombre d'actifs). L'équipe en place est constructive et sympathique. C'est un plus pour l'établissement.

J'ai comme l'impression que le métier est perçu par l'ensemble des parents comme un « sacerdoce » et qu'à ce titre nous leur devons tout (notre temps, notre énergie, notre disponibilité,...). Je lutte donc durement afin de préserver chez chacun leurs droits et veille également à ce qu'ils assurent leurs devoirs. Je déplore dans l'ensemble le manque de confiance apportée aux propos d'un enseignant quand il s'agit d'évaluer la situation d'un enfant en difficulté. Les professionnels de la branche recommandent mais les parents (parfois défavorisés sur le plan intellectuel) décident toujours et encore de ce qui sera fait pour leur enfant. Est-ce cela rendre crédible la fonction enseignante ? Je laisse la question posée. La permissivité est un fléau qu'il faudra, à mon grand regret, continuer à supporter.

A entraîné une surcharge administrative importante : convocations, comptes rendus, préparations des réunions, réunions lors du temps de travail.

ETUDE FAPEO 2008, menée et rédigée par **Virginie SAMPONT**
Chargée de missions pour Namur, responsable de la rédaction scientifique
Courriel : virginie.sampont@fapeo.be

en collaboration et avec le soutien l'équipe :

Gisela DA SILVA

Chargée de missions pour le Brabant Wallon et Bruxelles et pour le support juridique
Rédaction des dossiers scientifiques
Courriel : gisela.dasilva@fapeo.be

Sophie DE MUYNCK

Chargée de missions pour le Hainaut, responsable des formations et de la
rédaction
Courriel: sophie.demuynck@fapeo.be

Odile KELLER

Secrétaire, Courriel: secretariat@fapeo.be

Marie-Christine LINARD

Administratrice déléguée
Courriel : marie-christine.linard@fapeo.be

Hira LACI

Secrétaire Générale, chargée des relations extérieures et de la régionale de
Bruxelles
Courriel : hira.laci@fapeo.be